



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024

UNE EXPERTISE
ET UN SAVOIR-FAIRE
AU BÉNÉFICE
DE LA JEUNESSE...

Siège Social - Direction Générale : 18, avenue Victoria - 75001 Paris
Tél. : 01 42 02 24 44 - E.mail : siege.social@anrs.asso.fr - Site : www.anrs.asso.fr

Association Nationale de Réadaptation Sociale Reconnue d'Utilité Publique

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE.....	5
RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER	8
A / SITUATION FINANCIÈRE DURANT L'EXERCICE 2024.....	8
B / ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE	9
C / ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE.....	9
D / LES PERSPECTIVES DE L'ANRS SONT LES SUIVANTES.....	10
DIRECTION GÉNÉRALE.....	11
I - INTRODUCTION.....	11
II - FAITS MARQUANTS 2024	11
A / LA DIRECTION GÉNÉRALE : UNE ÉQUIPE-SUPPORT	11
B / LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	13
C / LA FORMATION PROFESSIONNELLE	13
D / LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE.....	14
E / UNE FUSION-ABSORPTION À METTRE EN ŒUVRE	15
F / LES GROUPES DE TRAVAIL TRANSVERSAUX.....	15
III - PERSPECTIVES 2025.....	16
POLE MILIEU OUVERT (SEA/SEPE).....	18
I - PRÉSENTATION	18
A / PROJET DE SERVICE.....	18
B / VIE DU SERVICE.....	18
II - ACTIVITE 2024.....	20
A / EN NOMBRE DE JOURNÉES.....	20
B / EN NOMBRE DE JEUNES	20
C / LES ADOLESCENTS	21
D / LES JEUNES MAJEURS.....	21
E / LA PETITE ENFANCE.....	22
III - ETAYAGE PSYCHOLOGIQUE ET PSYCHOPÉDAGOGIQUE	22
IV - ACTIONS COLLECTIVES.....	23
V - CONCLUSION	24
FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE.....	25
I - PRÉSENTATION	25
II - ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES ET FAITS MARQUANTS 25	
A / L'ACTIVITÉ.....	25
B / SYNTHÈSE QUALITATIVE	26
C / FAITS MARQUANTS 2024.....	26
D / QUOTIDIEN INVESTI AUTOUR DE THÉMATIQUES-CLÉS	27
E / FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL	29
III - PERSPECTIVES 2025.....	30

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU 75)	31
I - FAITS MARQUANTS 2024	31
A / EFFECTIF À FIN 2024.....	31
B / ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT.....	32
C / BILAN DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES 2024	37
II - PERSPECTIVES 2025.....	40
SYNERGIE	41
I - INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU SERVICE	41
II - FAITS MARQUANTS EN 2024	41
III - PERSPECTIVES POUR 2025.....	45
PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL	46
I - PRÉSENTATION	46
II - FAITS MARQUANTS EN 2024	47
III - POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2024	49
A / L'ÉQUIPE	49
B / ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT.....	49
C / ACCOMPAGNEMENT GLOBAL.....	52
IV - PERSPECTIVES 2025.....	53
CHRS MARJA	54
I - PRÉSENTATION	54
II - FAITS MARQUANTS EN 2024	54
III - POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2024	56
A / L'ÉQUIPE	56
B / ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT.....	56
C / ACCOMPAGNEMENT GLOBAL.....	57
IV - PERSPECTIVES 2025.....	58
PERMANENCE ACCUEIL JEUNES (PAJ)	59
I - FAITS MARQUANTS 2024	59
A / L'ACTIVITÉ.....	59
B / LES JEUNES ACCUEILLIS À LA PAJ	60
C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF MENÉ	61
D / LES PRESTATIONS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ	61
E / ACTIONS COLLECTIVES	61
F / ORIENTATIONS ET PARTENARIAT.....	62
II - PERSPECTIVES 2025.....	62
SERVICE INSERTION JEUNES (SIJ)	63
I - FAITS MARQUANTS EN 2024.....	63
A / L'ACTIVITÉ.....	63
B / LES JEUNES ACCOMPAGNÉS AU SIJ.....	63
C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF.....	64
D / PRESTATIONS MISES EN PLACE AU SIJ.....	64
E / L'HÉBERGEMENT : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE.....	64

F /	INSERTION PROFESSIONNELLE : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE	64
II -	PERSPECTIVES 2025	65
	RÉSIDENCE SOCIALE TILLIER	66
I -	FAITS MARQUANTS 2024	66
A /	L'ACTIVITÉ	66
B /	LES RÉSIDENTS	67
C /	LE TRAVAIL RÉALISÉ	68
D /	VIE INSTITUTIONNELLE	69
II -	PERSPECTIVES 2025	70
	SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES (SELoJ)	71
I -	FAITS MARQUANTS 2024	71
A /	LES MÉNAGES	71
B /	LE RELOGEMENT	73
II -	PERSPECTIVES 2025	73

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

Rapport moral, d'activités et de gestion - Exercice social 2024

Au cours de l'année 2024, nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux administrateurs qui sont venus renforcer le conseil d'administration avec leurs réseaux et leurs compétences. Le Conseil s'est réuni régulièrement tout au long de l'année. Merci à lui pour son engagement et sa disponibilité.

La direction générale et le conseil, représenté par la présidente, collaborent étroitement chaque semaine. La direction générale c'est également une équipe support pour l'ensemble des services et des établissements de l'association. Elle a participé à l'accompagnement de près de 1 900 jeunes franciliens âgés de la naissance à 30 ans.

En 2024, la direction générale a également assuré l'intérim de la direction du Pôle Insertion Jeunes et accompagné les directeurs dans la préparation des futures évaluations externes.

Confrontée à des difficultés de recrutement à tous les niveaux, l'association doit faire face à la volatilité des personnels mais aussi à l'augmentation des effectifs en raison de l'ouverture des nouveaux services. Au 31 décembre 2024, 148 salariés en CDI participent à la réalisation du projet associatif. Ils étaient 122 en 2022 !

Certains, parmi eux, participent aux groupes de travail transversaux : le comité de suivi sur la bienveillance, la prise en charge des jeunes victimes de prostitution et les jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance. Ce dernier a finalisé un guide en octobre 2024 qui est à la relecture du groupe de travail et qui fera l'objet d'une diffusion institutionnelle.

L'année 2024 a été celle de la réalisation des projets engagés au cours de l'année précédente notamment pour le **Pôle Hébergement Jeunes Adultes** (PHJA) créé dans sa forme actuelle le 1^{er} janvier 2024 avec la fusion-absorption du CHRS MARJA qui est ainsi venu compléter l'offre d'hébergement de l'ANRS sur le territoire « Boucle Nord de Seine », structure de coopération intercommunale qui regroupe Argenteuil, Asnières-sur-Seine, Bois-Colombes, Clichy, Colombes et Villeneuve-la-Garenne.

Au 31 décembre 2024, le pôle hébergeait 135 personnes dont 103 ménages composés de 103 adultes âgés de 18 à 30 ans et 32 enfants, soit 48 hommes seuls, 26 femmes seules et 29 mères avec enfants.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement du dispositif, le Conseil d'administration a décidé de rechercher des locaux mieux adaptés à la dimension du nouveau Pôle Hébergement, notamment pour les collaborateurs du service. La recherche se concentre sur la commune d'Argenteuil et le projet est en passe d'être abouti.

Le **Pôle Milieu Ouvert**, qui exerce des mesures d'AEMO et d'AED dites renforcées à Paris, a absorbé une augmentation de son activité de 120 mesures au cours de l'année 2024 et la création de trois postes pour le Service Éducatif Petite Enfance (SEPE). C'est ainsi que le service est autorisé à recevoir 385 enfants, adolescents et jeunes majeurs. Il a réalisé une activité de 131 125 journées pour un prévisionnel de 125 000 journées soit un taux d'activité de 104,90 %.

La dynamique de recrutement et d'intégration des nouveaux collaborateurs a contribué au maintien d'une prise en charge efficiente des jeunes et des familles. Durant l'année 2024, la

quarantaine de professionnels du Pôle Milieu Ouvert s'est mobilisée pour travailler les pratiques professionnelles et renforcer ainsi la qualité des prestations en direction de son public. Le Pôle est moins atteint que les autres services de l'association par le déficit de candidatures de travailleurs sociaux mieux disposés à exercer leurs missions dans une structure de milieu ouvert.

Malgré les difficultés de recrutement déjà bien installées en 2023, je retiendrai que l'année 2024 a été pour le **Service d'Accueil d'Urgence** (SAU 75) celle de l'année olympique qui a permis, grâce à la mobilisation des professionnels du service, de proposer aux adolescents accueillis d'assister à la cérémonie d'ouverture et de se rendre sur certains sites sportifs parmi les plus prestigieux. Ce furent des moments de respiration pour ces adolescents qui connaissent des parcours de vie particulièrement chaotiques.

Au cours de l'année 2024, le SAU 75 a accueilli 106 jeunes. Au 31 décembre 2024, ils étaient 129 à avoir été hébergés, soit une hausse de 12 % au regard de l'exercice 2023. Âgés de 15 à 16 ans en moyenne, ils ont tous été orientés vers le SAU par les secteurs ASE parisiens. Pour répondre à la nouvelle organisation de l'accueil d'urgence amorcée par le département depuis plus de deux ans, le SAU a repensé son offre de service en se recentrant sur l'accueil et l'hébergement immédiat à court terme. Le service a su se mobiliser et répondre à la demande, malgré le contexte de pénurie de personnel, grâce à l'engagement des salariés présents.

Le service **Synergie** est autorisé depuis 2019, à accueillir 40 filles et garçons âgés de 14 à 21 ans dits Mineurs ou Jeunes Majeurs Non Accompagnés (MNA).

Après une expérience réussie de 5 ans, le Département de Paris a renouvelé son autorisation et accepté une augmentation de la capacité d'accueil de 6 nouvelles places, confirmée par arrêté du 29 juillet 2024 pour une mise en œuvre effective en début d'année 2025, le temps de rénover un nouveau lieu de vie.

Ces jeunes mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris au titre de l'assistance éducative, dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire ou en accueil provisoire. En voie d'autonomisation, ils sont hébergés en appartement diffus et bénéficient d'un accompagnement socio-éducatif pour les accompagner dans leur projet de vie en France.

Le travail en partenariat et en réseau construit depuis plus de 5 ans s'est développé pour répondre aux besoins de ces jeunes. Quatre axes majeurs sont à retenir : l'accès aux soins ; l'insertion sociale et professionnelle ; l'accès au droit commun ; la préparation à la sortie et l'orientation des jeunes majeurs.

Le service a accueilli 51 jeunes en 2024 dont 11 jeunes entrant et 11 orientés dans des structures adaptées à leur évolution. Le recrutement des professionnels a permis au service d'être à 100 % de ses besoins à la fin de l'exercice 2024 et 2025 sera l'année du déménagement dans des locaux suffisamment vastes pour déployer la plateforme éducative et les ressources administratives.

Le **Foyer Éducatif La Manoise** à Argenteuil accueille des jeunes en internat et en semi-autonomie de 14 à 21 ans selon plusieurs modalités d'accueil : un hébergement collectif de 10 places ; deux studios intégrés à l'hébergement collectif ; un appartement et plusieurs studios en diffus. L'éventail d'hébergement proposé permet aux jeunes de s'adapter aux bouleversements de leur jeune existence et de doser l'apprentissage de l'autonomie. L'établissement dispose de l'autorisation du Conseil Départemental du Val-d'Oise.

En 2024, l'établissement a connu une activité soutenue sur l'ensemble des dispositifs avec un taux d'occupation de 100 % pour l'internat, 100 % pour l'autonomie soutenue et 89 % pour

l'autonomie en diffus. Avec 49 jeunes accompagnés, le service a une fois de plus réalisé un excédent de 115 journées malgré les difficultés de recrutement.

Le quotidien des jeunes s'organise, entre autres, autour de thématiques qui cette année 2024 se sont exprimées en fonction des besoins comme la recherche de stage en alternance ; le juste équilibre entre scolarité et animation éducative ; l'accès à la culture ; la sensibilisation à l'hygiène ; la gestion des outils numériques ; les rencontres entre les jeunes de La Manoise et la police nationale... et bien d'autres. Autant d'actions nécessaires à l'étayage des jeunes accueillis dans un lieu de vie où la durée moyenne de séjour est de 27,20 mois en 2024.

Le **Pôle Insertion Jeunes** gère 4 dispositifs : la PAJ (permanence accueil jeunes), le SIJ (service insertion jeunes), la Résidence Sociale Claude Tillier, le SELoJ (service éducatif logement jeunes) qui ont tous pour vocation d'accueillir et d'accompagner, de l'errance à l'insertion, des jeunes de 12 à 25 ans.

Tout au long de l'exercice, le service a dû gérer des mobilités de personnels, ce qui a obligé la direction générale à intervenir de façon soutenue afin de garantir la réalisation des missions du Pôle Insertion.

L'année 2025 sera celle de la consolidation du service, de l'évolution des outils éducatifs et à terme, la révision en profondeur du projet de service.

Merci à l'ensemble des professionnels de l'association pour leur investissement et la qualité de leurs actions et aux membres du conseil d'administration pour leur engagement et leur présence soutenue.

Mirentxu BACQUERIE

Présidente de l'ANRS

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

Rapport de Gestion - Exercice 2024

A / SITUATION FINANCIÈRE DURANT L'EXERCICE 2024

L'exercice 2024 se solde par un excédent comptable de **45 541 €** contre un excédent de **300 750 €** en 2023.

Ce résultat représente la différence entre les charges et les produits constatés au cours de l'année. À ce résultat, il y a lieu d'ajouter ou de déduire le résultat de l'année 2021 (N-2), pris en compte par les financeurs pour arrêter le montant des ressources attribuées aux établissements.

Ainsi en 2024, les financeurs ont globalement affecté à l'ANRS 317 672,97 € d'excédent, portant le résultat de fonctionnement à **363 214,39 €**.

Voici les résultats par service ou établissement pour l'année 2024 :

Etablissement ou service	Résultat comptable	Reprise des résultats	Résultats de fonctionnement
Association	8 123,44		8 123,44
Direction Générale	-36 266,53	-30 472	-66 738,53
Service d'Accueil d'Urgence	-139 187,93	22 255,97	-116 931,96
Pôle Milieu Ouvert	-47 507,94	131 929,00	84 421,06
Service Insertion Jeunes	149 533,81		149 533,81
Permanence Accueil Jeunes	33 386,38		33 386,38
CHRS L'Airial	34 135,17		34 135,17
CHRS H.U.75	103 404,40		103 404,40
CHRS H.U.95	19 558,76		19 558,76
Foyer La Manoise	58 650,14	117 206,00	175 856,14
Résidence Tillier	-71 063,28		-71 063,28
SELoJ	-16 923,62		-16 923,62
MARJA	-75 077,85		-75 077,85
Synergie	24 776,47	76 754,00	101 530,47
Total	45 541,42	317 672,97	363 214,39

Les résultats de l'ANRS restent divers en raison des situations spécifiques de chacune des structures.

Ils sont quasiment tous excédentaires.

Hors Pôle Insertion Jeunes, les déficits quand il y en a s'expliquent essentiellement par la non prise en compte au budget de l'impact du Ségur pour Tous sur les établissements.

Le déficit du SAU est dû à une provision pour litige d'un montant de 88 381 €.

Le déficit de la résidence Tillier est dû d'une part au logements restés vacants pour raison de rénovation, et au taux d'occupation très faible.

Le déficit de MARJA provient de la situation héritée et de la désorganisation de l'établissement. Un important travail est en cours pour redresser cet établissement qui devrait encore durer plusieurs exercices.

Le résultat comptable 2024, comparé à 2023, se décompose comme suit :

	2024	2023
Résultat d'exploitation	6 691,00	375 330,00
Impôt / Société	-9 036,00	-2 282,00
Résultat Financier	31 675,00	4 109,00
Résultat exceptionnel	16 212,00	-76 405,00
Résultat	45 542,00	300 750,00

Le bilan au 31 décembre 2024 est en augmentation de 1 165 632 € par rapport à 2023, essentiellement du fait de l'apport important de fonds propres liés à la reprise de MARJA.

Principales variations des postes du bilan :

		2024	2023	Variation
Postes du Bilan				
Actif	Immobilisations nettes	2 188 276	1 576 089	612 187
	Créances	2 951 231	2 506 152	445 079
	Disponibilités	3 019 306	2 911 178	108 128
	Charges constatées d'avance	18 965	18 728	237
Passif	Fonds propres et fonds dédiés	5 206 009	4 583 031	622 978
	Provision pour risques et charges	1 082 516	717 422	365 094
	Emprunts à long terme	197 767	246 259	-48 492
	Dettes	1 691 486	1 465 435	226 051

B / ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2024 a été ponctué par les événements suivants :

- La fusion-absorption effective avec MARJA au 1^{er} janvier 2024, et la reprise des sept salariés ;
- L'extension du Pôle Milieu Ouvert avec l'octroi de 81 mesures supplémentaires ;
- La nomination d'un nouveau directeur au Pôle Insertion en avril 2024 ;
- L'extension du service Synergie avec l'octroi de 6 places supplémentaires.

C / ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les faits suivants sont survenus :

- Le projet d'acquisition de locaux actuellement occupés par un EHPAD sur Argenteuil pour le Pôle Hébergement Aerial ;
- Le déménagement en mai 2025 du service Synergie pour des locaux plus grands et plus fonctionnels ;
- L'annonce du départ en retraite en septembre 2025 du directeur du SAU 75.

D / LES PERSPECTIVES DE L'ANRS SONT LES SUIVANTES

- La mise ne place d'une démarche de recrutement active avec le développement de nouveaux outils ;
- La mise en œuvre des recommandations à la suite des évaluations externes de trois établissements (POMO, SAU et MARJA) ;
- La révision des projets de services des services du Pôle Insertion Jeunes ;
- Le conseil d'administration s'interroge sur le devenir de la résidence sociale Tillier ;
- Le renforcement du siège dans ses fonctions support.

Jean-Christophe TETE

Trésorier de l'ANRS

DIRECTION GÉNÉRALE

Siège Social



**18, avenue Victoria
75001 PARIS**

Dirigée par :
Madame Stéphanie FERDOILLE

I - INTRODUCTION

Au cours de l'année 2024, la Direction Générale de l'ANRS a poursuivi et renforcé ses principales missions de :

- Mise en œuvre de la politique associative ;
- Impulsion de développement, d'adaptation et d'innovation au regard de l'évolution sociale et de la législation en vigueur ;
- Représentation auprès des pouvoirs publics, financiers et politiques ;
- Veille à une gestion attentive des différents services et établissements ;
- Gestion des ressources humaines.

Concernant la gouvernance et la vie associative, dans le prolongement de l'année 2024 ; ce sont deux nouveaux administrateurs qui sont venus renforcer de leur réseaux et compétences le conseil d'administration.

II - FAITS MARQUANTS 2024

A / LA DIRECTION GÉNÉRALE : UNE ÉQUIPE-SUPPORT

L'équipe de la Direction Générale est avant tout une équipe support pour les équipes des établissements et services de l'ANRS qui en 2024 ont accompagné plus de près de 1 900 jeunes franciliens âgés de 0 à 30 ans.

Ainsi, à travers ses différentes missions, elle facilite et harmonise le travail des professionnels au regard des évolutions de la législation, tout en assurant une bonne gestion financière de l'association.

De la sorte, en 2024 la Direction Générale de l'ANRS a poursuivi le travail engagé précédemment à savoir :

- La réalisation, validation et diffusion de nouvelles procédures transversales en ce qui concerne notamment le suivi des intérimaires, le déploiement des demandes de certificats d'honorabilité, la mutuelle obligatoire... ;
- La poursuite de la campagne de prévention de la santé au travail ;
- L'actualisation des DUERP ;
- Le développement de la marque employeur, la mise en place d'une prime de cooptation
- La préparation des futures évaluations externes.

Ces éléments, non exhaustifs, permettent d'apporter des réponses conformes au cadre légal et favorisent de manière opérationnelle les réponses données à l'ensemble des professionnels.

1 . Une année marquée par les difficultés de recrutement

Durant l'année, outre les créations de postes en lien avec les extensions de certains établissements et services, il a fallu procéder à de nombreux remplacements. Le contexte actuel incite à une volatilité importante des salariés prompts à démissionner pour un autre poste trouvé sans grande difficulté. Ceci induit une nécessaire évolution des pratiques managériales que le siège de l'ANRS doit accompagner.

Les différents établissements ont, au cumul, connu 19 démissions, 1 départ en retraite, 5 fins de période d'essai, 1 licenciement et 2 ruptures conventionnelles ; soit au total 28 départs sur un effectif moyen de 128 ETP.

Ainsi, le service RH du siège a procédé en 2024 à 34 recrutements en CDI et à l'établissement de 81 CDD.

Ce sont en permanence une dizaine d'annonces qui sont ouvertes et en attente de candidats. Là où la pénurie se concentrait essentiellement sur des postes de travailleurs sociaux, depuis ces deux dernières années, elle touche désormais tous les postes, qu'ils soient logistiques (ouvrier d'entretien, cuisinière), administratifs (secrétaire, comptable, RH) ou de cadres (chef de service, direction).

2 . L'animation des relations sociales

Les rencontres bimestrielles avec le CSE sont présidées par la directrice générale assistée de la responsable RH. Il est à souligner que les séances se déroulent dans un climat constructif et apaisé, favorable aux échanges.

Au total, neuf réunions se sont tenues durant l'année 2024. Abordant de façon récurrente les importantes difficultés de recrutement et de remplacement du personnel, et le manque d'attractivité des salaires. Ont pu être soulevés le remboursement à 100% le Pass Navigo, la mise en place d'une indemnité pour les déplacements à vélo, la mise en place du congé menstruel sous conditions, la création d'une prime de cooptation....

3 . L'intérim de direction du Pôle Insertion

Dans le prolongement de l'année 2023, le recrutement d'un nouveau directeur pour le Pôle Insertion Jeunes n'a pu se faire que fin avril 2024 et celui d'un chef de service, pour partie de ses services, qu'en fin d'année.

Pleinement dans les missions du siège, c'est la Direction Générale de l'Association qui a assuré l'intérim puis le suivi de l'intégration du nouveau directeur.

4 . La préparation des futures Évaluations Externes

Faisant suite à l'évaluation externe de la MECS « La Manoise » qui s'est déroulée en septembre 2023, l'organisme Eliane Conseil, organisme certifié a été retenu pour effectuer les évaluations du Pôle Milieu Ouvert, du Service d'Accueil d'Urgence 75, et du CHRS MARJA qui auront lieu en 2025.

Le siège est présent pour guider et accompagner les directions d'établissement dans la préparation de cette échéance.

B / LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion du personnel demeure un élément sensible de l'activité de la Direction Générale au regard de la gestion des départs, des recrutements, des promotions, de la formation professionnelle.

Il a été précédemment évoqué les difficultés liées aux recrutements. Malgré la Prime Ségur, maintenant pour toutes les catégories professionnelles, les questions d'attractivité du secteur sont un véritable défi. La volatilité des candidats est une réalité et le positionnement de certains sur des postes en intérim ou en CDD, une réalité jusqu'alors inconnue.

L'année 2024 s'inscrit, comme les années précédentes, dans une croissance du nombre de salariés : nous comptons 148 salariés en CDI au 31 décembre contre 122 précisément deux années plus tôt !

Le service RH a pu être renforcé et consolidé par une assistante RH sur l'ensemble de l'année afin de tout mettre en œuvre pour répondre à l'urgence actuelle : recruter plus, recruter mieux, le tout dans un contexte de pénurie sur les fonctions qui constituent le cœur de métier de l'association.

Chantier d'abord initié, puis repoussé, et enfin pleinement entamé en 2024, le développement de la marque employeur est l'axe que nous avons privilégié pour tenter de relever les défis du recrutement : attirer les candidats tout en fidélisant les salariés déjà en poste. Parmi les actions menées ; la création d'une page LinkedIn, la participation à une rencontre avec les étudiants de l'IRTS Parmentier, le développement des avantages sociaux (création de la prime cooptation, augmentation de la valeur du titre-restaurant, prise en charge à 100% du passe Navigo pour les salariés mobiles...). Ce cap sera maintenu pour l'année 2025 !

C. CALLOCH, Responsable des Ressources humaines ANRS

Enfin, 2024 se traduit également par la publication du quatrième calcul de l'index de l'égalité professionnelle à 87/100, index qui est publié chaque année par toutes les entreprises d'au moins 50 salariés, afin de lutter contre les inégalités salariales.

C / LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Élément essentiel de la GPEC, et indispensable pour préparer les salariés aux évolutions tant des pratiques professionnelles que des besoins des jeunes, la formation professionnelle est gérée par le siège de l'association et conforme aux orientations 2023-2026 de la politique des actions de formation ANRS.

Ainsi sont mises en avant les actions de formation visant à répondre aux besoins identifiés dans les structures et aux nouvelles problématiques accompagnées, à développer les compétences des salariés nécessaires pour faire face aux évolutions réglementaires, organisationnelles et professionnelles, à acquérir les qualifications en lien avec nos objectifs, à satisfaire l'obligation d'adaptation au poste et au maintien dans emploi, notamment en facilitant l'accès des plus de 55 ans et en veillant à la qualification des moins diplômés, à professionnaliser les équipes et garantir des prestations de qualité vis-à-vis de nos publics, et enfin à motiver l'ensemble des salariés et créer un climat social favorable.

Dans le domaine de la formation professionnelle continue, l'on a pu assister au cours de l'année 2024 à la progression du nombre des demandes de formations individuelles, à l'initiative du salarié avec autorisation d'absence sur le temps de travail, qui a presque doublé : 9 en 2024 (contre 5 en 2023).

Ceci peut s'expliquer par la possibilité d'utiliser pleinement son CPF (Compte Personnel de Formation) dont les droits acquis depuis sa réforme en 2020 sont à présent suffisants pour pouvoir acheter une formation. De plus, l'acquisition de nouvelles compétences est largement encouragée par l'ANRS à l'occasion des entretiens professionnels biannuels obligatoires.

Concernant le PDC (Plan de Développement des Compétences) de l'association, et plus généralement la formation collective, l'on a pu mettre en place deux formations en particulier, qui sortent des thématiques habituellement traitées :

- La « Prévention des risques psycho-sociaux : accompagner et orienter les personnes en grande vulnérabilité psychique et sociale », s'étalant sur la moitié de l'année sous forme de 5 matinées, pour les travailleurs sociaux concernées par l'interface entre insertion sociale et professionnelle et santé psychique. Formation directement destinée aux professionnels et non aux usagers, elle faisait suite à la formation « Stress : de quoi parle-t-on et comment le gérer ? » organisée en 2023 dans le cadre de la Campagne de Prévention et de promotion de la santé au travail 2023-2027 de l'ANRS.

- Par ailleurs, la formation « Secourisme enfant et nourrisson » a été commandée afin de répondre aux nouvelles missions du Pôle Milieu Ouvert dans le cadre de l'accueil des tout-petits. Ses équipes ont à présent la capacité d'identifier les règles de prévention et les protocoles spécifiques applicables en structure d'accueil de la Petite Enfance.

À noter qu'en raison de l'accroissement du personnel de l'ANRS depuis l'intégration des salariés en provenance de l'ANEF et de MARJA, l'espace mis à disposition par les établissements et services devient à présent trop étroit pour accueillir les sessions organisées. Par ailleurs, le processus QUALIOPI (certification qualité délivrée sur la base du référentiel national) mis en œuvre par les prestataires d'actions de formation alourdit nos démarches dans notre position de client, lors de la gestion de la formation.

M. PEZET-YAHIAOUI, Assistante de Direction en charge de la Formation Professionnelle

Durant l'année 2024, 76 salariés ont pu bénéficier d'actions de formation pour un volume de 1 314 heures sur le Plan de Développement des Compétences.

Hors PDC, ce sont 17 salariés qui ont suivi 1 762 heures de formation, essentiellement des formations diplômantes via leur CPF avec une autorisation d'absence de leur établissement.

D / LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Le suivi comptable et financier attentif, dont la bonne maîtrise est reconnue en interne et par les autorités de contrôle, perdure.

Pour autant, rigueur et mise en concurrence sont de mise systématique afin d'optimiser nos moyens et de participer à l'effort économique général.

Les difficultés de recrutement n'ont pas encore rendu possible le recrutement d'une secrétaire comptable afin de renforcer l'équipe des deux comptables principales du siège en charge de toutes les opérations administratives, comptables et financières des établissements et services.

Pour le pôle comptable, l'année 2024 a été marquée :

- par la mise en place de la Prime Ségur pour tous, qui a été votée en juillet 2024 avec effet rétroactif à janvier 2024, cela concerne les directeurs, les postes administratifs et le personnel d'entretien.

- par la fusion avec l'association MARJA 92 au 1^{er} janvier 2024 qui a engendré les démarches liées à la reprise des contrats de travail des salariés de l'association et celle liées à la reprise

de la comptabilité d'une association aux habitudes de fonctionnement très différentes des nôtres.

- par l'extension de l'activité des services Pôle Milieu Ouvert et Synergie qui ont également obtenu des mesures et places supplémentaires.

- par le contrôle du siège social par le commissaire aux comptes, ne relevant pas de points majeurs.

Enfin, le pôle comptabilité a assuré le paramétrage sur le logiciel de paie en lien avec les évolutions légales et conventionnelles.

K. DOGAN & C. KRAJEWSKI, Comptables Principales

E / UNE FUSION-ABSORPTION À METTRE EN ŒUVRE

Après la reprise de l'activité de milieu ouvert de l'ANEF PARIS par l'ANRS en 2023, 2024 a été l'année de la mise en œuvre de la fusion-absorption de l'Association MARJA 92 située à Colombes.

Cette association mono-établissement gérant un CHRS de 28 places, s'est vu conseiller par la DRIHL 92 de se rapprocher d'une association afin de rationaliser les coûts notamment. C'est ainsi qu'un protocole d'accord a été établi et signé, le CSE de l'ANRS a rendu un avis favorable, et le 17 octobre 2023, l'assemblée générale extraordinaire de l'ANRS a entériné l'opération. L'arrêté portant approbation de la cession de l'autorisation du CHRS "MARJA" au profit de l'association ANRS a été publié le 26 décembre 2023.

À compter du 1^{er} janvier 2024, le CHRS Airial est donc devenu le Pôle Hébergement Jeunes Adultes AIRIAL-MARJA.

Cette fusion n'a pas été sans difficulté tant les habitudes de travail, les outils et les prérequis professionnels étaient à l'opposé des pratiques de l'ANRS.

Les fonctions support du siège ont été particulièrement mobilisées, le service RH, pour l'établissement des nouveaux contrats de travail, pour administrer les départs de salariés, le service comptable, pour travailler sur différents scénari budgétaires, et l'assistante de direction pour l'établissement des nouveaux supports de communication, les mises à jour administratives et assurantielles.

F / LES GROUPES DE TRAVAIL TRANSVERSAUX

1 . Le comité de suivi sur la bientraitance institutionnelle

Le comité de suivi bientraitance a été créé pour s'assurer du respect de la Charte de la Bientraitance adoptée par l'ANRS au cours de l'année 2019.

Ses membres, constitués par des professionnels des différents établissements et services de l'ANRS, se sont réunis à trois reprises durant l'année 2024, afin de poursuivre le travail engagé les années précédentes, en tenant compte, à la fois des préconisations des précédents rapports, mais également de nouveaux éléments qui pouvaient émerger lors de ces rencontres.

Parmi les cinq thématiques de la charte de la bientraitance, le comité a choisi de questionner les jeunes sur les quatre thèmes qui les touchent directement : l'accueil, l'accompagnement, la communication professionnelle et la participation des usagers.

Afin de favoriser la participation des jeunes à cette enquête, le comité a choisi de faire un questionnaire de huit questions, avec des modalités de réponses simples et visuelles sous la forme d'émoticônes. Les questions ont été formulées pour s'adapter à tous les services. Pour chaque question, les jeunes avaient la possibilité de laisser un commentaire.

Le questionnaire a été distribué dans l'ensemble des services de l'ANRS pendant la période, allant du 1^{er} avril au 12 juin 2024. Chaque membre du comité avait pour mission de favoriser la participation des jeunes à l'enquête.

Ce sont 303 questionnaires qui ont été dépouillés en retour sur une estimation de 1 105 jeunes accueillis ou accompagnés à cette période, soit un taux de participation de 27,4%, ce qui est encore trop faible et que l'ANRS va travailler en 2025. De manière générale, en prenant en compte l'ensemble des réponses aux questionnaires, on note que les jeunes ont très majoritairement répondu positivement aux questions. Ainsi, sur les réponses renseignées, 1.825 étaient positives, soit un taux de 76%. Nous enregistrons en parallèle 144 réponses négatives, soit 6%.

Cette troisième enquête met une fois encore en avant la qualité d'Accueil de l'ANRS dans l'ensemble des établissements et services.

Aux questions relatives à l'accompagnement, soit « *Êtes-vous suffisamment associé(e) aux décisions vous concernant ?* » et « *Vous sentez-vous respecté(e) dans votre vie privée et votre intimité ?* », les réponses positives sont respectivement de 76% et 79%.

Concernant la communication : à la question « *Êtes-vous satisfait(e) de la manière dont les professionnels communiquent avec vous ?* », le taux de satisfaction est de 85% et à la question « *Êtes-vous informé(e) des échanges entre professionnels vous concernant ?* », les jeunes satisfaits représentent 67% des réponses.

Enfin, concernant la participation des usagers, aux questions « *Avez-vous la possibilité de donner votre avis sur le fonctionnement du service ?* » et « *Pensez-vous que votre avis a été pris en compte ?* », les taux de réponses satisfaisantes sont de 66% et 62%.

En conclusion le comité a émis des préconisations qui seront travaillées au sein de chaque établissement pour viser un taux de participation plus important l'an prochain et améliorer certains axes.

2 . La prise en charge des jeunes victimes de prostitution

Le groupe de travail interservices sur la prostitution a présenté son livret à l'attention des professionnels de l'ANRS intitulé « *La prostitution dans l'accompagnement éducatif* ». Ce livret doit faire l'objet d'une présentation institutionnelle.

3 . Les jeunes majeurs sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance

Le groupe sur la thématique des sortants d'ASE a poursuivi ses recherches en 2024. Ce travail réalisé autour des « sorties sèches » doit aboutir à un guide, le groupe de travail a proposé la réalisation d'un état des lieux (outils et pratiques mises en œuvre) et d'un livret qui introduira le guide.

Le groupe de travail a finalisé son guide en octobre 2024. Actuellement en relecture, il fera également l'objet d'une présentation et d'une diffusion institutionnelle.

III - PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 sera à la fois une année de consolidation mais également de continuité au niveau des valeurs associatives et des compétences professionnelles développées.

➤ **Consolidation**

- Avec la poursuite du travail d'intégration et de mise en conformité de MARJA ;
- Avec le recrutement d'une nouvelle direction au SAU 75 à la suite du départ en retraite de son directeur ;
- La mise en chantier de la révision des projets de service du Pôle Insertion Jeunes.

➤ **Continuité**

- De l'essor de l'Association : par une veille relative aux appels à projet, appel à manifestation d'intérêt et/ou regroupements associatifs ;
- De la préparation des évaluations externes prévues pour 2025 pour les établissements ;
- De la Gestion du personnel : une attention particulière sera portée au recrutement et l'intégration de tous les salariés dans un contexte plus que tendu, avec le développement de la Marque Employeur ANRS.

Ces axes de travail, portés par la Gouvernance, nécessitent une veille juridique et sociale constante et un véritable travail d'équipe, afin d'impulser dans les établissements un esprit et une identité associative commune, et bénéfique aux usagers.

Stéphanie FERDOILLE

Directrice Générale de l'ANRS

Protection de l'enfance

POLE MILIEU OUVERT (SEA/SEPE)



Service Éducatif Adolescents /
Service Petite Enfance

11, boulevard de Sébastopol
75001 PARIS

Dirigé par :
Madame Valérie CATTIN

I - PRÉSENTATION

A / PROJET DE SERVICE

Le Pôle Milieu Ouvert a été créé dans sa configuration actuelle au 1^{er} janvier 2023.

Le Pôle Milieu Ouvert est organisé en trois équipes : deux équipes dédiées au public adolescent (14-21 ans) et une équipe dédiée au public Petite Enfance (0-6 ans).

Le Pôle Milieu Ouvert exerce exclusivement des mesures d'AEMO et d'AED de type renforcé.

Durant le deuxième semestre 2024, il y a eu une nouvelle augmentation de l'activité ; 40 mesures supplémentaires pour la petite enfance et 80 mesures supplémentaires pour les adolescents.

L'année 2024 est également marquée par l'arrêt progressif du dispositif d'AED mère/enfant avec hébergement.

Dans le cadre de sa nouvelle configuration, le Pôle Milieu Ouvert est autorisé à recevoir 385 enfants/adolescents/jeunes majeurs :

- 285 mesures d'AEMO, d'AED Renforcé pour les adolescents de 14/18 ans et jeunes majeurs 18/21 ans – (Service Éducatif Adolescents) ;
- 100 mesures d'AEMO Renforcé pour les 0/6 ans (Service Éducatif Petite Enfance) ;

Le fonctionnement du service est assuré par 40 salariés à temps plein (dont 27 travailleurs sociaux) organisés en 3 équipes.

Le projet de service 2024/2027 a été rédigé en prenant en compte l'évolution institutionnelle du Pôle Milieu Ouvert.

B / VIE DU SERVICE

1 . Mouvements du personnel

L'année 2024 a été riche en mouvement de personnel sur le Pôle Milieu Ouvert.

Il y a eu 7 départs pour des raisons diverses (départ à la retraite, reconversion professionnelle, rapprochement de domicile, nouvelle expérience professionnelle ...).

Il y a eu 3 absences « longues » pour congé maternité ; les 3 postes ont été remplacés dans le cadre de CDD.

En avril 2024, il y a eu l'accord pour 3 créations de poste sur l'équipe du Service Éducatif Petite Enfance ; tous ces postes ont été pourvus pour septembre 2024 à l'issue des travaux d'extension nécessaire aux postes supplémentaires.

L'accord pour l'augmentation de temps de psychologue a permis la création d'un troisième poste de psychologue dont le recrutement a eu lieu au dernier trimestre 2024.

Au total, il y a eu 10 départs et 12 arrivées. Sur la globalité de l'année 2024, il n'y a pas eu vacance de poste d'une durée supérieure à 3 mois.

2 . Formations

Dans le cadre de sa politique de formation et au regard de l'évolution de la législation, l'ANRS met l'accent sur le développement de formations collectives (regroupant des professionnels de tous les services et établissements de l'association).

Dans le cadre du plan de développement des compétences, des professionnels des équipes adolescentes et petite enfance ont pu bénéficier de formations sur les thématiques suivantes :

- Adolescence et numérique ;
- L'Accompagnement spécifique des personnes à pathologies duelles : psychiatriques et addictives
- Accompagner et orienter les personnes en grande vulnérabilité psychique et sociale.
- Formation observatoire parisien de protection de l'enfance ;
- Adolescence, quelle vie devant soi ?
- Parentalités et protection de l'enfance : entre croisement et opposition.
- Maltraitance sur le jeune enfant : Comment observer, repérer et évaluer.
- Premiers secours pour l'enfant en bas âge.
- Exposition fœtale à l'alcool : et après ?

Les professionnels ont également participé à des colloques et journées d'étude (CNAEMO, Mission Métropolitaine de Prévention des Conduites à Risque, plateforme René Cassin conférences DSOL-OPPE en distanciel...) sur des sujets tels que la prostitution des mineurs, les conférences familiales, le droit des étrangers ...

3 . Groupe de réflexion thématique

professionnelles, ainsi que de fonder un socle de références communes, des groupes de réflexions thématiques sont mis en place au Pôle Milieu Ouvert. Ces groupes de travail ont également comme objectif de mettre au travail la dynamique de pôle.

En 2024, deux thématiques ont été mises au travail : les actions collectives et le travail avec les familles. Ces groupes de travail aboutissent à un compte rendu posant un cadre de référence et à la création d'outils si nécessaire.

Les groupes de travail sont constitués d'éducateurs, de chefs de service, de psychologues et/ou psychopédagogue et s'échelonnent sur un ou deux trimestres.

II - ACTIVITE 2024

A / EN NOMBRE DE JOURNÉES

Nous pouvons faire un comparatif avec l'année 2023, année d'ouverture du Pôle Milieu Ouvert, même si les données sont à regarder avec précautions car l'activité autorisée a évolué en cours d'année.

En effet, pour les mesures dédiées aux adolescents et jeunes majeurs, nous sommes passés de 254 à 285 mesures et pour les mesures dédiées à la petite enfance, cette dernière a évolué de 60 à 100 mesures. Les chiffres prévisionnels tiennent compte de cette évolution en cours d'année.

Cette augmentation d'activité en cours d'année a nécessité des ajustements principalement pour le Service Petite Enfance avec la création de 3 postes.

En 2024, le Pôle Milieu Ouvert a réalisé une activité de **131 125** journées pour un prévisionnel de **125 000** journées.

Activité	2023		2024	
	Prévisionnel	Réalisé	Prévisionnel	Réalisé
SEA AEMO - AED	90 856	101 682	99 463	102 048
SEPE AEMO - AED	17 885	12 471	25 537	29 077
TOTAL	108 741	114 153	125 000	131 125

L'activité réalisée est supérieure au prévisionnel (6 125 journées).

Nous pouvons remarquer une suractivité sur le service Éducatif adolescents (2,60%).

Il y a également une suractivité sur le service Petite Enfance (+ 13,86%).

Les mouvements de personnel sur le Service Éducatif Adolescents n'ont pas eu d'impact sur l'activité, cette dernière ayant été réalisée avec une légère suractivité.

Nous constatons une suractivité sur le Service Petite Enfance qui s'explique par certaines mesures exercées sur une courte temporalité du fait de décisions de placement ; cela entraîne de nouvelles attributions de mesures éducatives.

Le **taux d'activité** du service est de 104,90% et quasi-exclusivement parisienne.

B / EN NOMBRE DE JEUNES

En 2024, le Pôle Milieu Ouvert a été mandaté pour 302 nouvelles mesures et il y a eu 267 fin de mesures.

Le Pôle Milieu Ouvert a suivi 658 jeunes, 355 filles (soit 53,95%) et 303 garçons (46,04%) ; la répartition des publics est la suivante : 505 adolescents et jeunes majeurs et 153 enfants de 0 à 6 ans.

Sur la totalité des 658 jeunes suivis, on recense 561 mineurs (85,25%) et 97 majeurs (14,74%). La proportion est pratiquement identique à 2023 (82,57% mineurs et 17,42% majeurs).

En 2024, le Pôle Milieu Ouvert a suivi 76 fratries qui correspondent à 165 jeunes :

- Le SEA a suivi 42 fratries correspondant à 88 jeunes
- Le SEPE a suivi 34 fratries correspondant à 77 enfants

➤ *SEA (14 – 21 ans)*

Mineurs		Majeurs	TOTAL : 505
AEMO : 364	AED : 44	AED : 97	

➤ *SEPE (0 – 6 ans)*

Mineurs		TOTAL : 153
AEMO : 145	AED : 8	

C / LES ADOLESCENTS

Dans la continuité des deux dernières années, nous observons le rajeunissement de l'âge des jeunes à l'admission. En 2022, les adolescents de 14 ans ne représentaient que 14% des nouvelles mesures. Aujourd'hui, ils représentent presque 23%.

Les jeunes en AEMO Renforcé sont très souvent dans des situations de danger multifactorielles. Les difficultés dans le champ scolaire et les troubles du comportement sont les éléments de danger les plus significatifs et les plus facilement identifiables chez les adolescents accompagnés par le service. Les expressions de mal-être liées à des fragilités de santé mentale sont également très représentées (consommations, dépressions, troubles psychiatriques...) à l'entrée de la mesure, mais peuvent être également repérées après plusieurs mois d'accompagnement ce qui vient augmenter le nombre de jeunes fragilisés par des troubles psychiques.

D / LES JEUNES MAJEURS

En 2024, le SEA a suivi **99** jeunes majeurs, soit un peu plus de **15%** de l'ensemble des jeunes du service.

Il y a eu 27 nouvelles mesures dont 21 jeunes déjà accompagnés comme mineur. Cela témoigne de l'importance de la continuité du parcours.

Une grande majorité des jeunes majeurs accompagnés sont souvent isolés, en conflit, voire en rupture avec leur environnement familial.

La mesure d'AED Renforcé comprend un volet éducatif (entretiens / accompagnements / travail de partenariat) auquel s'ajoutent, en fonction des situations, du soutien psychopédagogique et des actions collectives.

Les jeunes peuvent également percevoir des aides matérielles permettant la prise en charge correspondant aux besoins élémentaires du jeune, à savoir L'alimentation, les transports, l'hébergement.

E / LA PETITE ENFANCE

L'année 2024 a été marquée par une évolution du dispositif, l'autorisation passant de 60 à 100 mesures exercées et le nombre de professionnels augmentant avec 3 créations de postes éducatifs à temps-plein et une augmentation du temps de psychologue depuis le dernier trimestre 2024.

En 2024, le service a exercé 145 mesures d'AEMO représentant l'accompagnement de 96 familles différentes dont 35 fratries. Le service a accompagné 76 garçons et 69 filles.

Nous observons cette année que le public concerné par les mesures d'AEMO Petite Enfance est impacté par la précarité du logement. En effet, seul 36% vivent dans un logement stable et 37% sont en situation d'hébergement. À cela vient s'ajouter le facteur des conditions de vie inadaptées aux enfants en bas-âge (insalubrité, promiscuité...).

Bien que ces indicateurs ne soient pas directement des faits de mise en danger, cela s'ajoute aux éléments multifactoriels qui fragilisent la situation des mineurs et de leurs parents.

En début de mesures, nous pouvons identifier plusieurs problématiques cumulatives qui composent la dynamique familiale.

58% des nouvelles familles vivent dans des conditions matérielles précaires. Les conflits de couple et les violences conjugales sont des problématiques massivement présentes dans les dynamiques familiales puisqu'elles sont présentes dans 50% des nouvelles familles accompagnées en 2024.

Plusieurs éléments de risque ou de danger à l'origine de la mesure peuvent être identifiés pour un enfant. ; les négligences/carences éducatives sont identifiées dans une famille sur deux et le défaut de soins est présent chez 41% des enfants ; les retards de développement sont également repérés pour 39 d'entre eux.

Les enfants accompagnés par le Service Petite Enfance sont pour une grande majorité d'entre eux dans des situations de danger ou de risque de danger multifactorielles.

Le SEPE a préconisé 26 demandes de placements sur l'année du fait de situations souvent très dégradées au moment de la saisine et d'impossibilités parentales trop importantes pour permettre un travail en milieu ouvert.

III - ETAYAGE PSYCHOLOGIQUE ET PSYCHOPÉDAGOGIQUE

La mise en place du pôle milieu ouvert a permis de mettre au travail et d'affirmer l'étayage psychologique et psychopédagogique nécessaire à la mise en œuvre des mesures d'AEMO Renforcé. Le caractère aggravé et multifactoriel des éléments de danger du public pris en charge nécessite un travail pluridisciplinaire. La création d'un 0.5 ETP de psychologue a permis de renforcer cet étayage

Les psychologues ont réalisé 452 rendez-vous pour le service Adolescents et 264 rendez-vous pour le service Petite Enfance. Les psychologues interviennent dans l'étayage aux équipes éducatives et dans la compréhension des schémas familiaux.

Elles contribuent pleinement à l'exercice des mesures en participant aux différents rendez-vous de l'accompagnement éducatif. Ces différents repères institutionnels qui rythment la prise en charge des familles, tels que les premiers rendez-vous familiaux, les entretiens individuels et familiaux, les synthèses ou encore les entretiens de bilan ont notamment permis de mettre en

œuvre ce travail pluridisciplinaire autour des différentes problématiques familiales rencontrées dans l'accompagnement exercé par le service.

Les psychopédagogues ont réalisé 460 séances individuelles de soutien et mis en place 37 ateliers collectifs. Au travers de ces chiffres, nous constatons combien les interventions des psychopédagogues sont pleinement inscrites dans l'accompagnement des adolescents et jeunes majeurs.

L'étayage psychopédagogique est très souvent utile pour faire levier dans l'accompagnement éducatif, en s'attachant à une difficulté, à une demande du jeune, qui vient souvent en décalage des éléments de danger qui ont motivé la mesure éducative. L'accompagnement psychopédagogique est très complémentaire à l'accompagnement éducatif tant dans les espaces de travail individuels que collectifs, qu'à destination du public ou de l'équipe éducative.

IV - ACTIONS COLLECTIVES

Les actions collectives restent un point fort du projet de service qui confirme leur nécessité auprès des adolescents et jeunes majeurs et leur développement auprès du public petite enfance.

Service Éducatif Adolescents

À travers ces actions collectives, il s'agit de favoriser le lien des jeunes avec le service, de faire tiers dans la relation entre le jeune et son éducateur et d'avoir un autre regard sur le jeune. Lors de ces ateliers, la dimension du groupe est fondamentale. En effet, les jeunes sont amenés à rencontrer d'autres jeunes et faire l'expérience du groupe.

Le cadre de ces ateliers est pensé comme un espace de réflexion et d'expression afin de valoriser les jeunes, de leur donner confiance en eux, mais aussi de les amener à développer un esprit critique et de penser par eux-mêmes.

Au total, 214 jeunes de 14 à 20 ans ont profité des actions collectives dont 56% de filles et 44% de garçons.

Service Éducatif Petite Enfance

Le SEPE déploie des activités collectives pendant et hors vacances scolaires avec les objectifs suivants :

- Créer du lien parent-enfant ;
- Donner un accès aux familles sur l'extérieur et leur permettre de reproduire des activités si possible en autonomie ;
- Évaluer la qualité de la prise en charge des enfants par les parents ;
- Accompagner la prise en charge quotidienne des enfants par les parents.

En 2024, le service a mis en place 17 activités pour 55 enfants ayant participé à ces temps. Ces activités sont diversifiées : des activités culturelles (sortie au théâtre, à la Philharmonie, Cité des Enfants de la Villette...) des sorties en plein air (journée à la mer, Jardin d'acclimatation...) et des ateliers manuels au service (atelier cuisine, atelier pâte à sel ...).

V - CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par plusieurs évolutions au sein des équipes. Le Pôle Milieu Ouvert a connu 10 départs et 12 arrivées, avec des créations de postes pour accompagner la montée en charge des mesures, notamment sur le SEPE. La dynamique de recrutement et d'intégration a ainsi contribué à maintenir une prise en charge efficiente des jeunes et des familles.

Le Service Éducatif Adolescents (SEA) a poursuivi son accompagnement des jeunes, âgés de 14 à 21 ans, avec une part croissante de mesures impliquant des adolescents plus jeunes.

La problématique dominante reste les conflits familiaux et les troubles du comportement, souvent liés à des fragilités psychiques. La part importante de mesures d'Aide Éducative aux jeunes majeurs montre le travail engagé dans la continuité du parcours.

Les moyens renforcés de l'AEMO se déclinent par un rythme de rencontres soutenues proposées et mis en œuvre par les éducateurs, la proposition d'actions collectives et un étayage psychologique et psychopédagogique.

Le Service Éducatif Petite Enfance a connu une évolution avec une augmentation de son autorisation (+ 40 mesures) et la création de 3 postes. Cette extension témoigne des besoins croissants de protection des enfants de 0 à 6 ans. La précarité des familles, les carences éducatives et les conflits conjugaux figurent parmi les principales difficultés rencontrées. Une part importante des suivis a nécessité des placements en raison d'un environnement trop délétère pour l'enfant. L'intégration des TISF (Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale) a permis un soutien concret dans la prise en charge du quotidien des familles. Le rythme soutenu de rencontres proposées aux familles et les actions collectives misent en place cette année viennent appuyer notre accompagnement à moyens renforcés

Durant cette année 2024, le travail d'harmonisation des pratiques et de cohésion du Pôle Milieu Ouvert s'est poursuivi, il y a eu la mise à jour des différentes procédures liées à l'accompagnement éducatif ; deux groupes de travail inter-équipe ont eu lieu dans la perspective de poser un cadre de référence : les actions collectives et le travail avec les familles. Ces groupes de réflexion thématiques se poursuivront en 2025.

Protection de l'enfance

FOYER ÉDUCATIF LA MANOISE



8, rue de Paradis / 73, rue Denis Roy
95100 ARGENTEUIL

Dirigé par :
Monsieur El Bekkay LATRACH

I - PRÉSENTATION

➤ *Présentation de la structure*

Le Foyer Éducatif La Manoise est un établissement agissant dans le champ de la Protection de l'Enfance. Il reçoit, sur décision administrative ou judiciaire, des garçons et des filles âgés de 14 à 18 ans, confiés au titre d'un besoin de protection. La prise en charge de ce public peut se prolonger jusqu'à l'âge de 21 ans (Accueil Provisoire Jeune Majeur). L'établissement dispose de l'autorisation du Conseil Départemental du Val-d'Oise pour l'exercice de ses missions.

➤ *Plusieurs modalités d'accueil*

- Un hébergement collectif éducatif de 10 places (6 chambres individuelles et 2 chambres doubles) : vie quotidienne en collectivité avec une présence continue de l'équipe éducative ;
- Deux studios intégrés (2 places) : indépendants mais situés dans le même pavillon que l'hébergement collectif. Ce dispositif permet aux jeunes de se confronter aux réalités de la vie en autonomie tout en étant proches de l'équipe éducative ;
- Un appartement de type F3 (en diffus) recevant 2 jeunes (2 garçons ou 2 filles) : l'accompagnement éducatif s'effectue en proximité (2 rencontres hebdomadaires au minimum avec l'équipe éducative) ;
- 21 studios (13 en diffus et 8 en soutenu) : un hébergement individualisé, avec un accompagnement éducatif favorisant l'évolution de chaque jeune vers l'autonomie.

II - ACTIONS CONDUITES À DESTINATION DES JEUNES ET FAITS MARQUANTS

A / L'ACTIVITÉ

Le Foyer Éducatif « La Manoise » a réalisé 11 815 journées pour une activité prévisionnelle retenue à 11 700 journées, soit un excédent de 115 jours. À noter que les jeunes accueillis au sein de l'établissement sont originaires du Val-d'Oise.

2024 a connu une activité soutenue sur l'ensemble de l'année au sein des trois dispositifs avec un taux d'occupation de 100% pour l'internat, de 100% pour l'autonomie soutenue et de 89% pour l'autonomie en diffus.

L'établissement a reçu 216 demandes d'admission sur l'année 2024, ce chiffre est en légère augmentation en comparaison de l'année 2023.

B / SYNTHÈSE QUALITATIVE

En 2024, **l'institution a accompagné 49 jeunes**, dont 34 jeunes présents au 31 décembre 2024 et 18 admissions externes. Aucun passage n'a eu lieu de l'internat vers la semi-autonomie en 2024.

La durée moyenne de séjour calculée en mois est de 27,20 mois ; soit une augmentation de 1,70 mois par rapport à l'année 2023.

➤ **Les sorties**

15 jeunes ont quitté de façon définitive l'établissement au cours de l'année 2024, selon les modalités suivantes :

- 2 en Foyer Jeunes Travailleurs (dans le cadre de leur Contrat Jeune Majeur) ;
- 6 retours en famille ;
- 2 orientations vers d'autres établissements sociaux du Val-d'Oise ;
- 1 jeune chez des amis ;
- 1 jeune en résidence étudiante ;
- 1 jeune à l'hôtel ;
- 2 jeunes en fugue.

➤ **Scolarité**

En juin 2024, sur 13 jeunes inscrits à des examens de l'Éducation Nationale, 11 jeunes ont obtenu leur diplôme :

- 7 Baccalauréats ;
- 2 Brevets des Collèges ;
- 1 Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) ;
- 1 certification de formation générale.

Un jeune a validé sa Classe Préparatoire aux Grandes Écoles (CPGE), lui ouvrant l'accès au concours d'entrée à l'École des Mines.

C / FAITS MARQUANTS 2024

Depuis plusieurs années, l'orientation professionnelle des jeunes se faisait surtout vers des BEP et des CAP. En 2024, le public accueilli se destine à des études supérieures. En effet on comptabilise 7 bacheliers et une validation de classe préparatoire aux grandes écoles. Seul un autre jeune n'a pas obtenu son diplôme du Baccalauréat.

1 . L'accompagnement psychologique

La psychologue a pris ses fonctions à la mi-septembre 2024. Dès son arrivée, sa première mission a été de rencontrer l'ensemble des jeunes. Cette approche a été l'occasion d'instaurer un premier lien, de se présenter, d'expliquer l'intérêt de rencontrer un(une) psychologue et d'évaluer les besoins de chacun.

À la suite de ces rencontres, un suivi individuel a pu être proposé à certains jeunes avec une fréquence adaptée à leurs besoins et à leurs éventuelles réticences.

En parallèle, les actions collectives ayant été instaurées par la psychologue précédemment en poste ont été relancées. Le groupe de parole est de nouveau mis en place sur l'internat de façon hebdomadaire. Deux fois par mois, la psychologue coanime avec une éducatrice un « ciné-débat » sur le dispositif de semi-autonomie.

2 . Les limites de l'accompagnement éducatif et la prise en charge psychique

Aujourd'hui, au sein de la structure, l'équipe repère une problématique récurrente : la situation de fragilité psychique. Sur l'internat ou la semi-autonomie, ces adolescents dits « fragiles » sont accompagnés au mieux par les professionnels sur le plan éducatif.

L'institution assure l'accueil d'adolescents qui sont confrontés à leurs limites. Les constats sont unanimes : **la prise en charge éducative auprès de ce public reste insuffisante et nécessite une complémentarité par un suivi médical** (traitements, rencontres avec des professionnels spécialisés, bilan de santé...). De fait, l'absence ou le peu de réponses médicales peuvent immobiliser un adolescent et l'empêcher de se saisir pleinement de son placement.

Depuis 2023, un jeune sur deux admis sur l'internat relevait, que ce soit à travers un suivi ou un traitement psychiatrique, de soins spécifiques. Avant 2020, rares étaient les situations nécessitant des professionnels du domaine psychiatrique ou la prise quotidienne de traitement "lourd".

D / QUOTIDIEN INVESTI AUTOUR DE THÉMATIQUES-CLÉS

1 . La recherche de stage et d'alternance

Durant cette année 2024, l'internat du foyer La Manoise a accueilli de nombreux jeunes sortant du collège, ayant par conséquent besoin de se professionnaliser dans un domaine, en particulier les mineurs non accompagnés. Pour ces jeunes, la voie de la professionnalisation est indispensable. En effet, ils ont besoin d'acquérir tôt des compétences dans le monde du travail afin de pouvoir subvenir à leurs besoins dès la fin de prise en charge et faciliter l'accès aux papiers d'identité.

Des ateliers d'élaboration de CV et lettre de motivation ont été mis en place, suivis de temps de recherches et de dépôt dans différentes entreprises.

2 . Le juste équilibre entre scolarité et animation éducative

Le foyer éducatif La Manoise a pour objectif de concilier scolarité et activités éducatives pour les jeunes âgés de 14 à 17 ans. Chaque jeune reçoit un soutien personnalisé, que ce soit sur la consultation « Pronote », les rencontres auprès des professeurs, les temps de soutien scolaire obligatoires des mardis et jeudis soir, ainsi que les ateliers de travail sur les matinées positionnées pendant les vacances scolaires.

Nous proposons également des événements culturels et des ateliers interactifs. Durant les vacances scolaires, sont organisées des activités alliant détente et pédagogie. Des sorties pédagogiques, des musées, de la nature, etc. sont prévues pour aider les jeunes à accéder à l'autonomie et à s'amuser. Également, durant une semaine en avril et trois semaines en août, le public de l'internat est inscrit sur des séjours en colonie de vacances, offrant aux jeunes la possibilité d'explorer différents endroits en fonction de leurs intérêts personnels.

Sur le dispositif de semi-autonomie, un jeune était sur une inscription au football et trois jeunes sur une salle de sport. Ils y ont accès grâce à un financement personnel.

Dans un souci de veille sociale et en parallèle des apprentissages scolaires, l'équipe éducative de l'internat tient la mise en place d'un temps d'information obligatoire, formalisé tous les lundis de 18 heures à 19 heures. Pour 2024, des sujets tels que l'inflation, les conflits géopolitiques mondiaux, les élections législatives, les phénomènes de violence (harcèlement, règlement de compte, rixes, émeutes, disparitions, procès...) ont été des sources d'échanges et de réflexions communes entre les adolescents et les professionnels de l'institution.

3. L'accès à la culture

La Manoise travaille en étroite collaboration avec le Département du Val-d'Oise. L'institution avait à cœur de pouvoir répondre et participer à une enquête de territoire venant interroger nos pratiques en lien avec la notion de culture dans sa globalité.

Quatre professionnels et dix jeunes ont répondu présents à l'appel. Il s'agissait, à travers ces questionnaires, de faire le point sur la définition même de la culture, d'évaluer, dans l'institution, la façon dont celle-ci peut être transmise : supports, sorties, activités, rencontres, visites... et la place donnée à la Culture auprès de notre public.

4. La sensibilisation à l'hygiène

Le foyer éducatif La Manoise contribue à sensibiliser les adolescents à l'hygiène d'une manière globale. Un travail de suivi et de prévention se vit quotidiennement autour de l'hygiène corporelle, la conservation des aliments, etc. Par ailleurs, nous attirons leur attention sur des sujets d'actualité : gaspillage alimentaire, consommation d'eau et d'électricité, recyclage des déchets...

5. La gestion des outils numériques

Dans un premier temps, pour accompagner les jeunes à l'utilisation des réseaux sociaux, nous nous référons au cadre législatif français, à savoir demander une autorisation parentale pour les jeunes de moins de 15 ans.

Dans un second temps, nous accompagnons au cas par cas sur l'internat. Pour l'ensemble des jeunes, le téléphone est remis à 22 heures, ceci dans l'idée de préserver le sommeil de tous.

6. Les rencontres entre les jeunes de La Manoise et la Police Nationale

Dans le cadre de son projet annuel sur le thème de la violence, La Manoise a tenu à inviter des professionnels de terrain de la Police Nationale pour venir témoigner et partager leurs expériences. Nous nous sommes rapprochés du commissariat de police de la ville pour organiser des rencontres et mener des actions éducatives à destination du public accueilli. Ainsi, une démarche de collaboration avec les forces de l'ordre a été mise en place avec organisation de « café-débat », « dîner-débat ». C'est sans tabou que des sujets sensibles seront discutés comme le racisme, les rapports police-jeunes, les contrôles d'identité, les phénomènes vécus en banlieue, rappels aux lois...

Les conclusions éducatives nous orientent vers l'objectif de réitérer cette expérience, permettant alors de préserver nos liens avec cette entité et ses professionnels. Néanmoins, il s'agira de repérer la mise en place de cette action de prévention en corrélation avec l'accueil d'un nouveau groupe de jeunes sur l'internat ou la semi-autonomie.

7. Les partenaires

Le foyer éducatif La Manoise possède un réseau de partenariats divers et variés permettant un fort soutien à l'accompagnement des prises en charge au sein de l'institution et continue de le développer. Citons, entre autres, l'**Association Valdocco** qui propose un soutien éducatif et social supplémentaire et à visée spécifique aux besoins de chaque jeune, l'**Association Trait-d'Union** qui offre des opportunités d'insertion professionnelle, etc.

Dans le cadre du projet annuel autour de la violence, un partenariat ponctuel a été établi avec :

- **Le Commissariat de Police d'Argenteuil** : organisation de rencontres et actions éducatives.
- **La Fondation pour la Mémoire de l'Esclavage** : prêt de leur exposition retraçant l'histoire de l'esclavage à travers les époques.

1

E / FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

1. Mouvements du personnel et organisation du travail

L'année 2024 a été marquée, comme indiqué plus haut, par la crise de recrutement dans notre secteur. L'établissement a connu plusieurs mouvements :

- La démission de deux éducatrices (dispositif d'internat et semi-autonomie) ;
- La démission du chef de service sur le dispositif de la semi-autonomie.

Les recrutements pour l'ensemble des postes vacants ont été effectués conformément à nos procédures.

Les autres recrutements ont été réalisés dans le cadre de contrats à durée déterminée en remplacement exclusivement des surveillants de nuit en congé, arrêt maladie ou en formation.

2. Formations professionnelles

L'ANRS reste soucieuse de pouvoir répondre aux préoccupations des équipes émanant des problématiques de terrain rencontrées auprès du public accueilli. C'est pourquoi il est donné l'opportunité aux professionnels de pouvoir bénéficier de temps de formation (en interne et en externe).

La formation autour de « **La posture éducative face à la violence des jeunes** » a permis de mieux comprendre et accompagner ces actes. Pour rappel, l'agressivité émanant d'un jeune provient toujours d'une souffrance, d'un mal-être et d'une cause. La formation a permis de « mettre des mots » sur des pratiques que nous avons mises en place inconsciemment et nous conforte dans notre accompagnement et notre juste gestion de ces événements indésirables.

La formation autour des « **pathologies duelles** » : ces deux journées avaient pour objectif de nous sensibiliser et de nous outiller face à la gestion des situations de pathologies duelles, avec à la fois des troubles psychiatriques et des conduites addictives.

III - PERSPECTIVES 2025

➤ *Mise en place du plan de continuité de l'activité (PCA)*

Les perspectives 2025 sont inscrites dans la trajectoire fixée par l'évaluation de 2023. Il va s'agir d'élaborer un Plan de Continuité de l'Activité. Ce PCA aura un fondement commun à l'ensemble de l'association et une partie déclinée sur l'établissement.

➤ *Mise à jour du livret d'accueil et des différents règlements de fonctionnement*

Dans le cadre de la continuité du travail engagé au sein des services quant aux modalités d'accueil et d'accompagnement des jeunes et en exploitant l'ensemble des réflexions conduites, il s'agira d'actualiser le livret d'accueil d'établissement et chaque règlement de fonctionnement pour les différents dispositifs. Naturellement, ce travail s'effectuera avec la mobilisation de l'ensemble des professionnels de La Manoise.

Protection de l'enfance

SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE (SAU 75)



31, rue Didot / 9, rue Henri Regnault
75014 PARIS

Dirigé par :
Monsieur Hervé COPITET

I - FAITS MARQUANTS 2024

Nous faisons déjà part dans le rapport 2023 du contexte de grave crise du recrutement qui constitue le sujet majeur de l'année. L'année 2024 n'aura été que le prolongement de 2023 sur ce sujet. La quasi-impossibilité à pouvoir recruter un personnel éducatif formé et/ou expérimenté est restée d'actualité tout au long de l'année. Ainsi, pour le SAU 75, ce sont quatre postes éducatifs sur seize qui n'ont pas pu être pourvus comme nous l'aurions souhaité. Dès lors, le recours au personnel intérimaire afin de maintenir la continuité de l'activité a été indispensable et s'est traduit par une forte augmentation des dépenses liées à ce type d'intervention. Cette crise, qui s'inscrit maintenant dans la durée, impacte notablement l'organisation des établissements de protection de l'enfance et particulièrement les internats éducatifs.

2024, année olympique... Les jeunes présents au moment des jeux olympiques ont pu bénéficier de plusieurs actions leur permettant de se rendre sur les sites sportifs. Ces instants ont été précieux pour bon nombre d'adolescents dont nous notons depuis plusieurs années des parcours de vie particulièrement chaotiques.

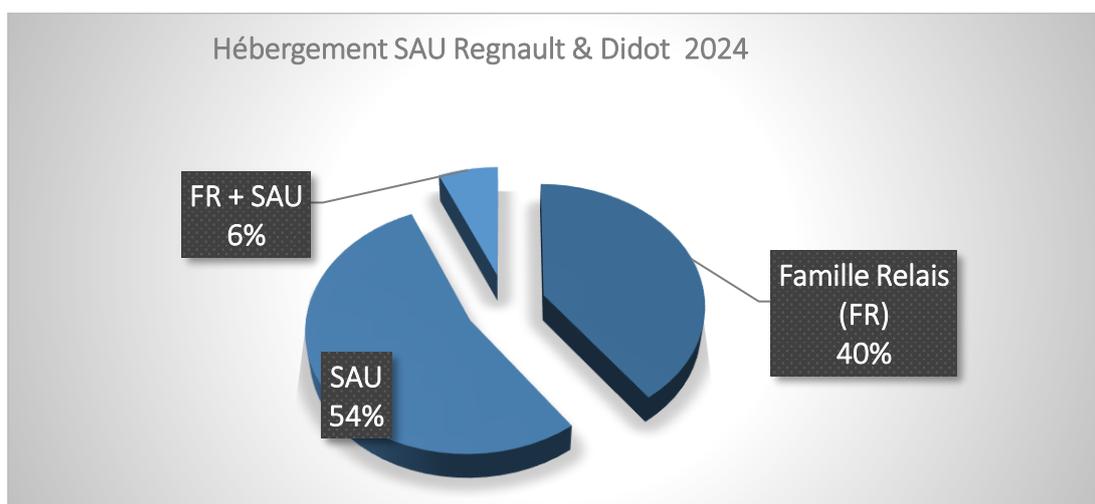
Comme l'année précédente, la nouvelle organisation de l'accueil d'urgence parisien a fortement impacté les pratiques du service et modifié le parcours de près d'un jeune sur deux, comme en témoigne le chiffre de la durée de séjour inférieure à 30 jours pour 50% des jeunes accueillis. Le recentrage du SAU 75 sur l'accueil et l'hébergement immédiat, et de court terme, est manifeste et ne correspond plus au projet « historique » du service fondé sur le triptyque Accueil/Évaluation/Orientation. Il sera, de toute évidence, nécessaire de repenser le projet d'établissement en intégrant cette nouvelle donne.

A / EFFECTIF À FIN 2024

Au 31 décembre 2024, **106 jeunes** ont fait l'objet d'un accueil au cours de l'année civile dans les services de Didot et Henri Regnault, contre 93 en 2023. À cela, s'ajoutent 24 mineurs déjà pris en charge en 2023 et présents en 2024. **Au total, ce sont 129 jeunes qui ont été présents au SAU 75 durant l'année 2024.** Le nombre de jeunes admis en 2024, **en hausse de 12%** montre la très bonne implantation du SAU 75 sur le territoire parisien.

La répartition du mode d'hébergement, entre accueil sur le collectif ou en famille-relais, reste quasi similaire à l'année 2023 avec **43 jeunes accueillis en famille-relais** contre 40 en 2023.

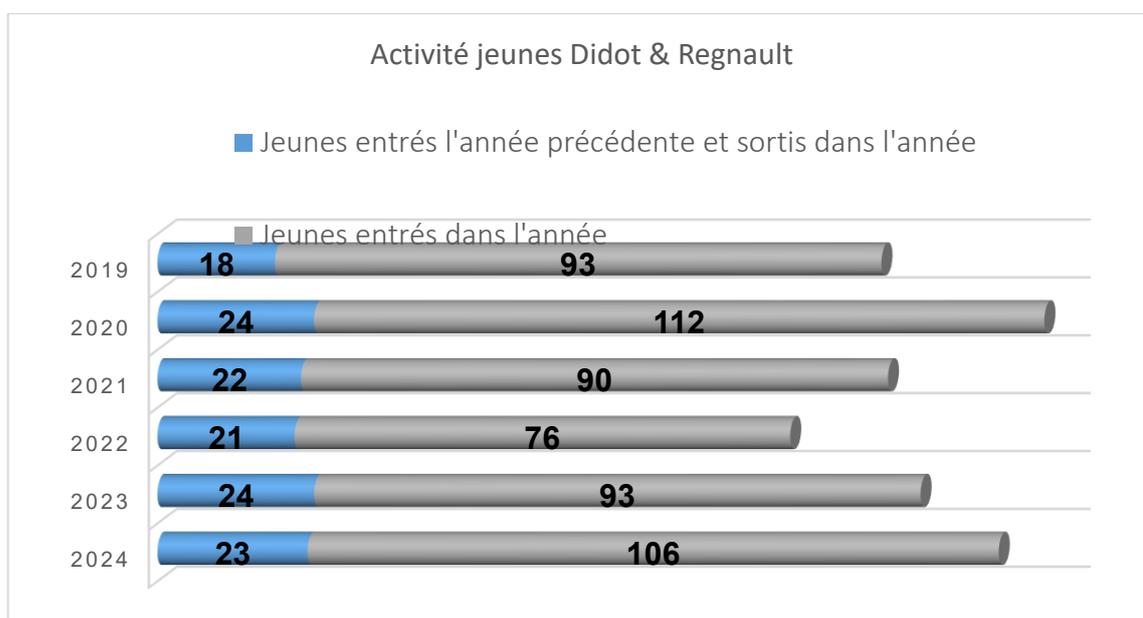
Un peu plus de la moitié des adolescents accueillis a séjourné en internat tandis que 42% ont été hébergés en famille-relais. **Sept mineurs ont bénéficié d'un hébergement multiple rendu nécessaire pour maintenir la continuité de la prise en charge.** Cette souplesse est essentielle dans les situations dites « complexes » où l'adolescent ne peut pas s'inscrire durablement dans un même type d'hébergement.



B / ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

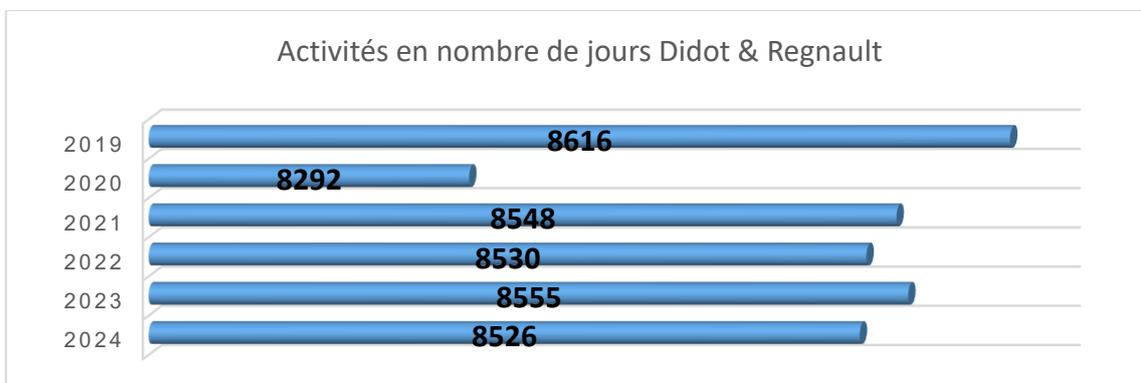
1 . Nombre de jeunes accueillis

106 jeunes ont été accueillis au cours de l'année 2024, contre 93 en 2023. Cette légère augmentation est due notamment à la diversification des modalités d'accueil avec des séjours très courts. Les demandes d'accueil pour un hébergement d'une durée de 72 heures, souvent en lien avec des jeunes fugueurs, sont en nette augmentation.



2 . Activité réalisée

8 526 journées ont été réalisées en 2024 ; ce qui est conforme aux années précédentes.



3 . Durée des parcours

	Inférieur à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	4 mois à 6 mois	6 mois et plus
Didot 2024	21	5	3	5	8	7
Regnault 2024	30	7	3	4	6	9
D&R 2024	51	12	6	9	14	16

Les durées de séjour au cours de l'année 2024 ont considérablement été modifiées par rapport aux précédentes années.

47% des jeunes admis ont une durée de séjour inférieure à 30 jours (23% en 2023). Le chiffre est donc en hausse de 24 points par rapport à l'année précédente.

11% ont une durée de séjour située en 30 et 60 jours (11,5% en 2023).

5,5% entre 60 et 90 jours (11,5% en 2023).

8,3% entre 90 et 120 jours (16,8% en 2023).

12,9% entre 120 et 180 jours (24% en 2023).

14,8% pour plus de 180 jours (12,6% en 2023).

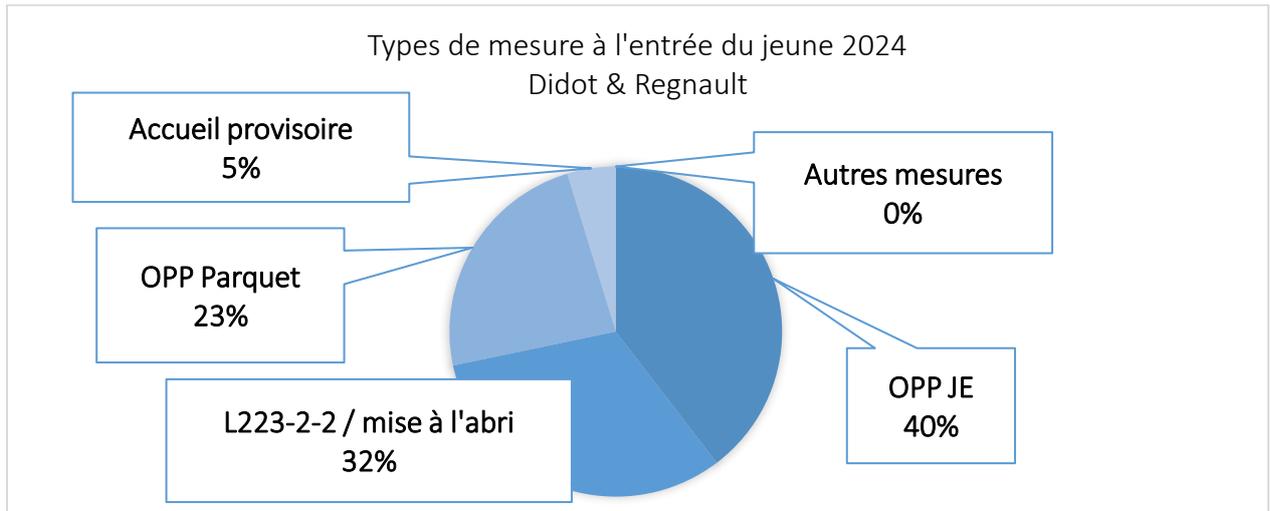
Ces chiffres montrent une modification profonde de la durée des séjours : près de **50%** des mineurs accueillis en 2024 l'ont été sur une durée inférieure à 30 jours et **58%** l'ont été pour une durée de séjour inférieure à 60 jours. En conséquence, **pour ces jeunes, seul l'accueil/mise à l'abri a été réalisé sans que ne puisse se développer un travail d'évaluation.** Un temps aussi court ne permet plus d'engager la triple mission initialement prévue dans le projet Accueil/Évaluation/Orientation.

Plusieurs éléments permettent d'éclairer ce changement : la modification des profils des jeunes accueillis avec l'accueil massif de fugueurs, les demandes d'accueil à très court terme (72 heures) aux fins d'hébergement temporaire, le refus des jeunes reçus à accepter le cadre de leur placement.

4 . Origine et type des mesures

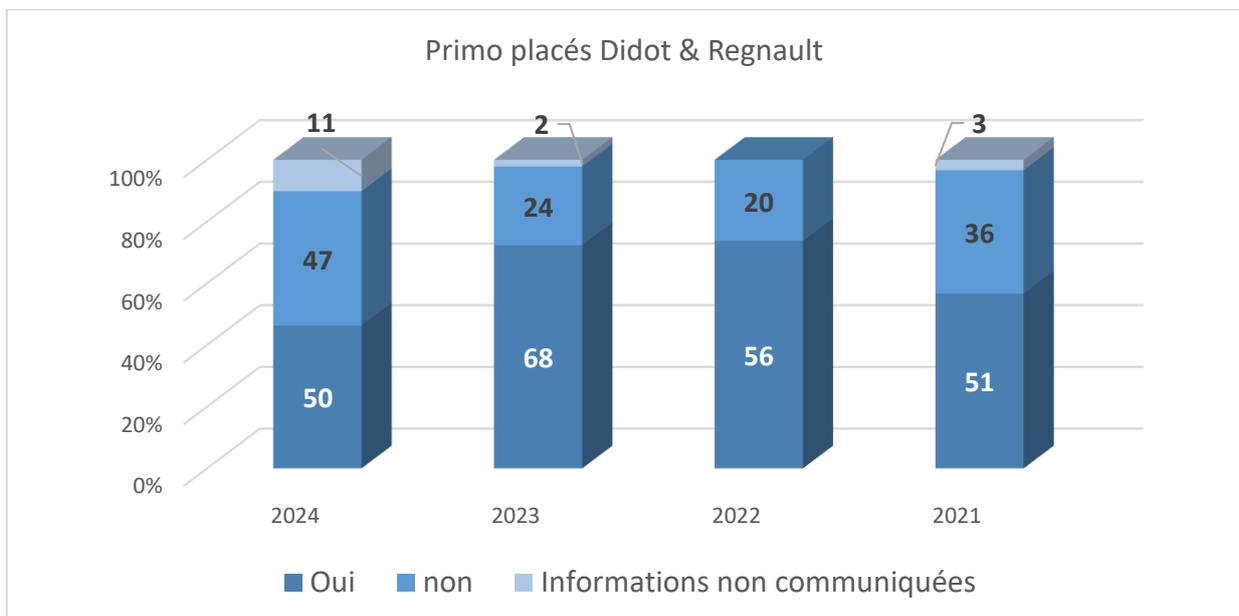
En 2024, **100%** des accueils ont été réalisés à partir des demandes des secteurs ASE parisiens, ce qui témoigne de la bonne implantation du SAU 75 au sein du territoire parisien. Le service est bien repéré, son fonctionnement bien connu des secteurs ASE. Des habitudes de travail sont présentes, facilitant les admissions en urgence.

Concernant le cadre juridique, pour **63%**, les mesures de placement étaient des ordonnances de placement provisoire ou jugements et, pour **37%**, de l'accueil provisoire et des placements dans le cadre de l'article L223-2-2 du CASF. **Le placement dans un cadre judiciaire reste la référence.** Rien de plus normal pour un service d'accueil d'urgence.



Avec **46%** d'admissions réalisées dans le cadre d'un primo placement (74% en 2022 et 72% en 2023), **nous notons une baisse importante des accueils en direction de jeunes primo placés. Ceci constitue une seconde modification très importante apparue en 2024.**

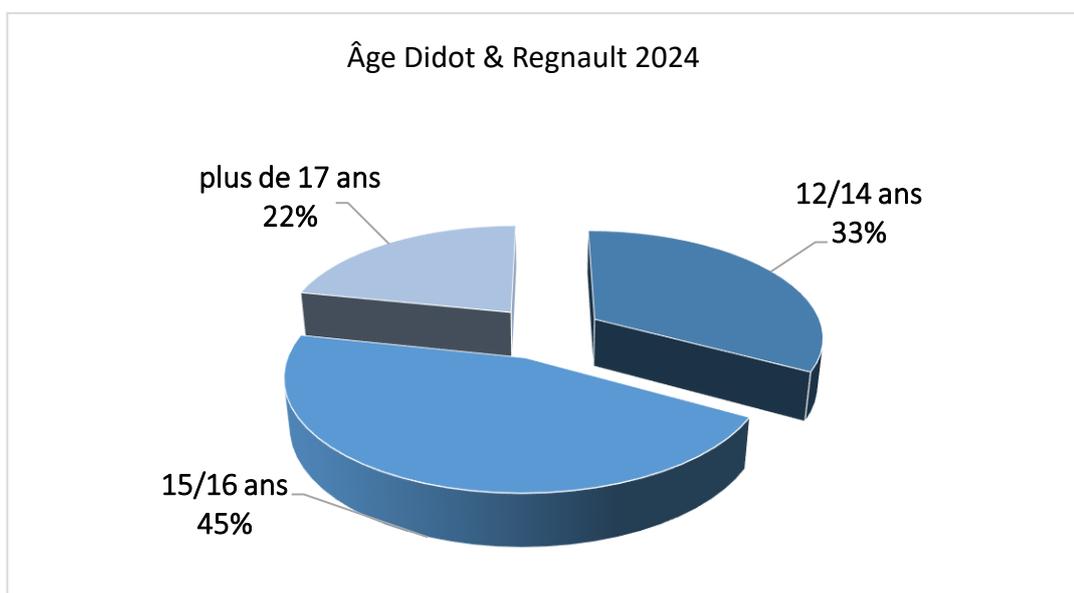
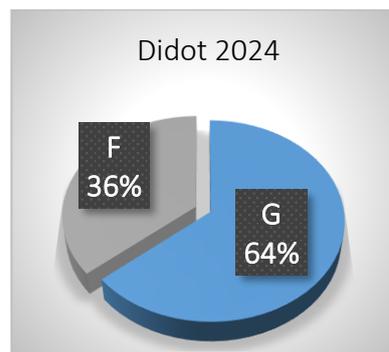
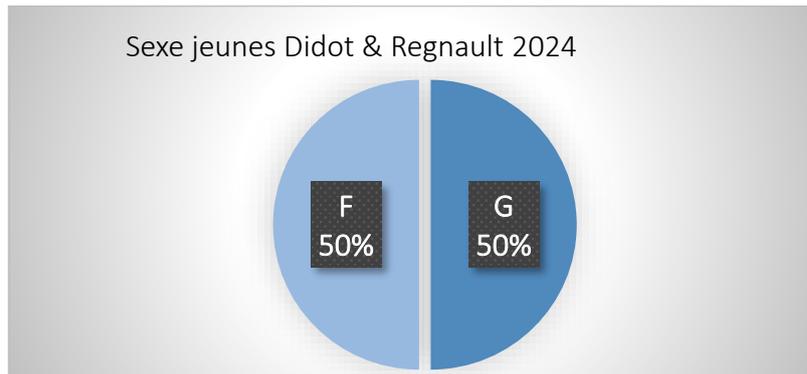
Parallèlement, **54%** des jeunes présents en 2024 avaient déjà un ou plusieurs lieux de placement. Le travail à réaliser n'est alors plus le même, au même titre que la demande du secteur ASE sollicitant l'admission.



5 . Âge et genre des mineurs

La répartition des genres en 2024 est parfaitement égale entre garçons et filles, même si nous constatons des différences entre les deux sites, en raison des choix de certaines familles-relais de n'accueillir que des garçons ou que des filles.

La majorité des jeunes a entre **15 et 16 ans**. Nous observons une continuité depuis plusieurs années dans l'accueil d'adolescents âgés de 15 à 17 ans. Notons qu'avec 22% de mineurs âgés de plus de 17 ans, nous constatons une baisse continue de cette tranche d'âge sur les trois dernières années (35% en 2021, 28% en 2022, 22% en 2023).

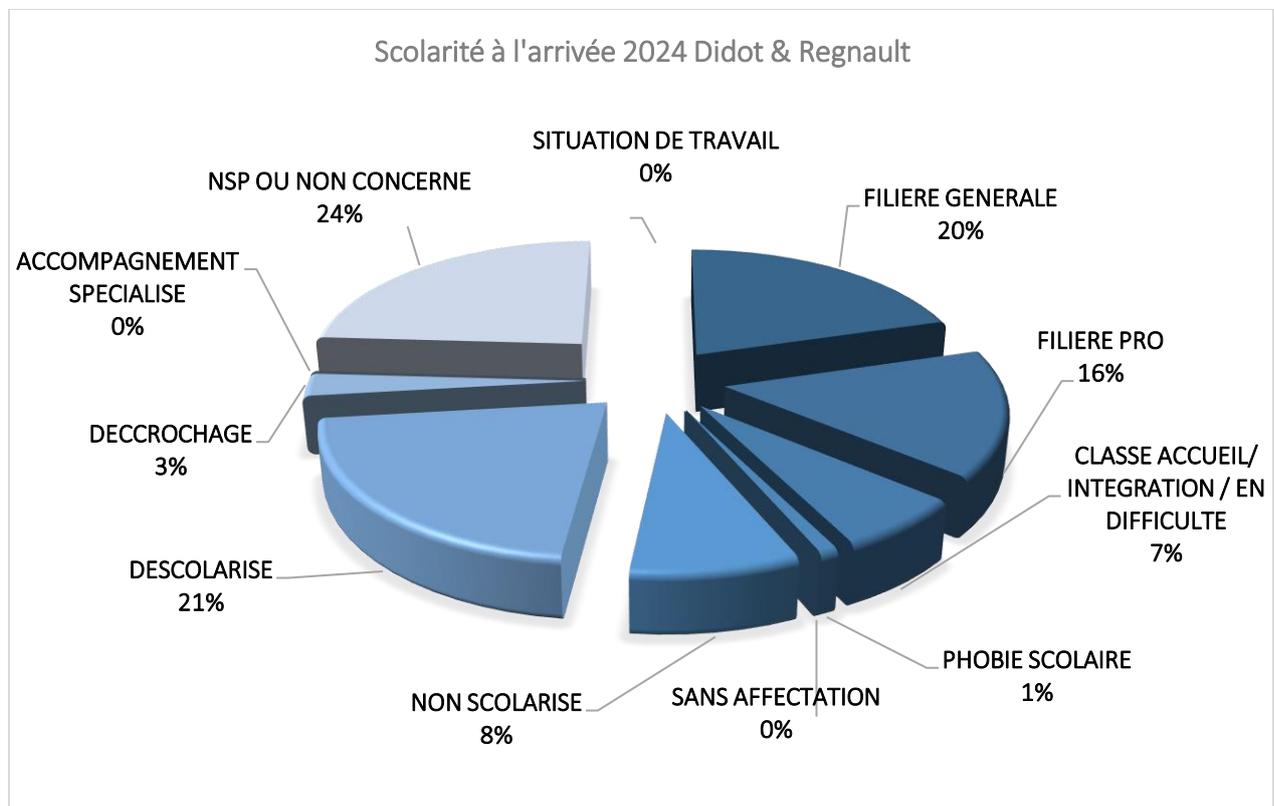


6 . Scolarité et formation

En 2024, 56% des jeunes accueillis par le service étaient déscolarisés (contre 35% en 2023, 37% en 2022, 31% en 2021) au moment de l'admission, soit plus d'un jeune sur deux.

Ce chiffre en très nette progression oblige les équipes éducatives à faire face à des défis difficiles à relever. Manque de place et longueur des procédures sont deux exemples permettant de comprendre qu'il n'est parfois pas possible d'obtenir une scolarisation au cours de la prise en charge.

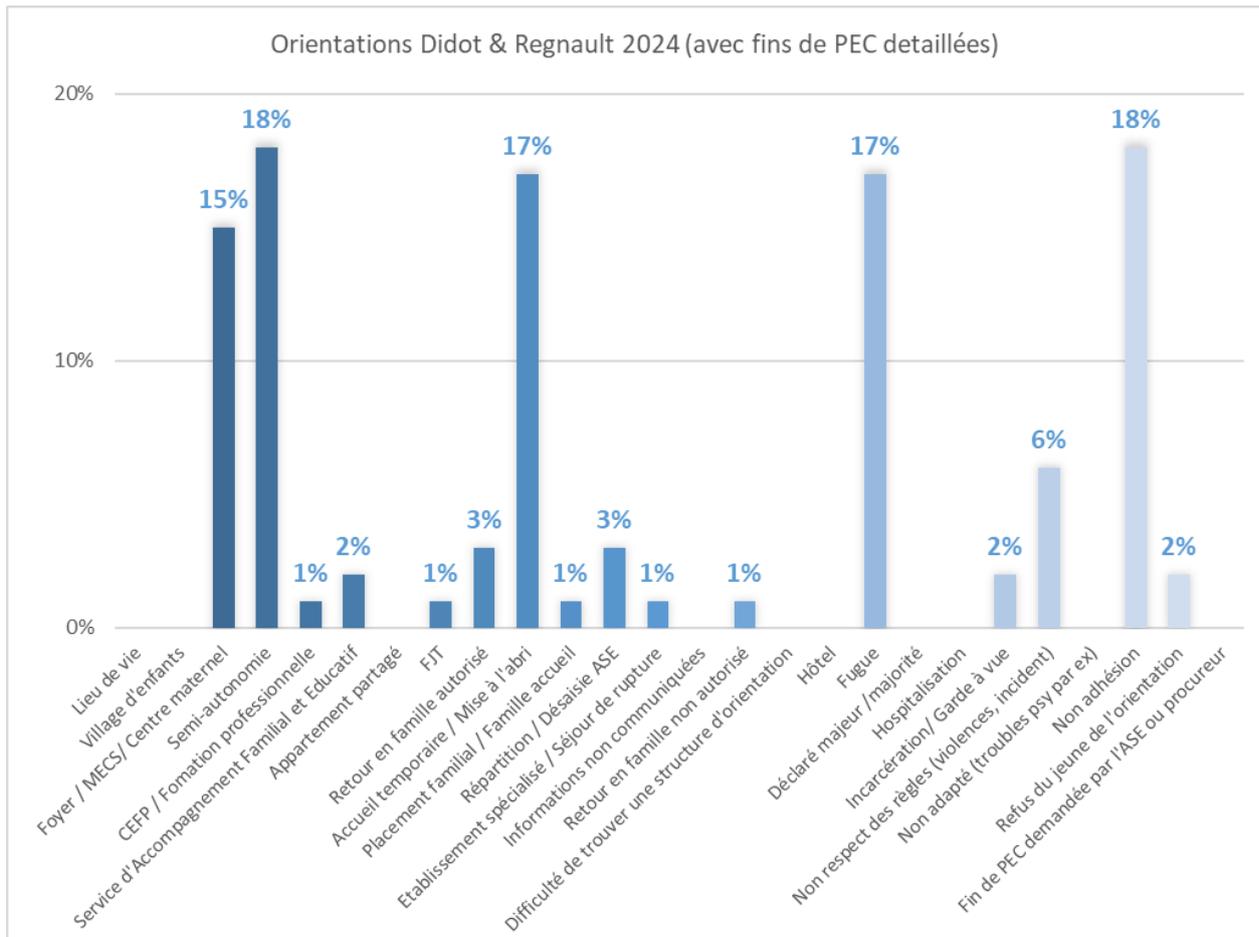
Afin de faire face à ces difficultés, et dans l'attente d'une scolarisation ou d'une rescolarisation, le SAU 75 a engagé un partenariat avec le service de l'association AVVEJ-LA PASSERELLE accueillant les jeunes déscolarisés ou en grandes difficultés sur ce sujet. Ce partenariat permet à de nombreux adolescents de bénéficier de la reprise d'une scolarité conjointement à l'élaboration d'un nouveau projet d'orientation scolaire.



7 . Types d'orientation

L'orientation constitue la dernière étape de la prise en charge d'un mineur au SAU 75. C'est une étape fondamentale dans l'accompagnement et les deux équipes déploient leur connaissance du paysage parisien de protection de l'enfance afin de répondre au mieux au projet du mineur.

En 2024, 17% des mineurs qui ont pu être orientés l'ont été vers un service de semi-autonomie, 14% vers une MECS ou un centre maternel, 3% vers des services d'accueil familial.



C / BILAN DES ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES 2024

Année olympique, donc année singulière, 2024 a nécessité de compter sur la cohésion et l'expérience de chacun pour la mise en place des nombreux projets. Certaines actions se sont poursuivies selon une fréquence déjà bien établie, d'autres ont insufflé de la nouveauté, ce qui a permis d'élargir l'éventail des propositions par une sélection rigoureuse et individualisée des prestataires.

Car en effet, il faut souligner que le changement des modalités de prise en charge et d'accueil a eu des répercussions importantes et a affecté la planification et l'organisation des spectacles tout au long de l'année 2024. Bien que d'un point de vue strictement quantitatif, un total de 12 spectacles a été organisé (contre 13 en 2023), une baisse importante du nombre de participants est observée : **74 participants contre 138 en 2023**. Nous avons dû adapter notre offre, initialement centrée autour de pratiques artistiques et culturelles telles que le cirque, le théâtre, la musique et la danse, pour y intégrer des spectacles de magie ou des propositions ponctuelles comme les réservations au Festival d'Humour de Paris qui ont rassemblé 15 personnes des SAU Regnault et Didot.

Les ateliers *Tumo* du Forum des Images ont permis à 27 participants, lors de six ateliers, de s'initier à la création de jeux vidéo et de films d'animation. En outre, 2 adolescentes du SAU Regnault ont pris part à un atelier *Son(ge)s* d'une semaine en juillet 2024. Ce temps, dédié à la création sonore, leur a permis d'explorer les possibilités de mise en scène de soi par la musique et le son, la voix et l'image.

Le partenariat avec l'association Florimont, lors des ateliers *VidéAdo* destinés à la pratique des jeux vidéo le mercredi après-midi, a donné lieu à 16 ateliers rassemblant 53 participants.

Rythmé par les vacances scolaires, le dispositif *Paris Sport Vacances*, proposé par la Mairie de Paris, a réuni 8 personnes lors de 11 stages.

Le partenariat avec l'APSV (Association de Prévention du Site de La Villette) a permis la mise en place de deux cycles lors de l'année 2024. Au cours des vacances de Printemps et des vacances de la Toussaint, ce sont respectivement déroulés un atelier *Citoyenneté - Fabrique de l'information* ainsi qu'un atelier *Addict au numérique* mobilisant 18 participants. Axé sur une réflexion autour des médias et la citoyenneté d'une part, et sur la prévention et l'éducation aux nouveaux outils numériques d'autre part, chacun de ces temps ludiques et interactifs a fourni des apports théoriques et a créé les conditions de débats autour des grandes thématiques du monde contemporain.

L'une des nouveautés de l'année écoulée a été l'intégration de l'association Cœur Martial dans le réseau d'associations partenaires de l'ANRS. Centrée sur la pratique sportive des arts martiaux adaptés à la santé, des temps d'initiation au Wing Chun, discipline traditionnelle chinoise voisine du Kung Fu ont été proposés à 21 participants lors de cinq ateliers.

De plus, le projet de jardin partagé - le SAU 75 dispose de deux parcelles cultivables - situé à proximité du Parc des Expositions de la Porte de Versailles, a pu redémarrer. Au cours de trois visites au printemps et en été, 15 participants se sont initiés à la pratique du jardinage. Des semences de tomates, de menthe et de radis ont été plantées et chacun s'est employé à désherber et à arroser. Nous avons choisi de planifier des journées pleines afin de faire de cette action un espace de socialisation, de détente et d'expérimentation tout en profitant du climat estival. Toutefois, en dépit de sa qualité, il faut malheureusement noter sa mise à l'arrêt pour des raisons indépendantes de notre volonté.

Les vacances d'été ont été l'occasion d'un investissement important de l'ensemble des équipes éducatives du SAU Regnault et du SAU Didot :

- le départ de 5 adolescents en colonie de vacances dédiées au sport et aux pratiques musicales leur a permis de quitter l'environnement parisien. Cela a favorisé leur autonomie, permis leur épanouissement et inscrit cette démarche dans une dynamique d'insertion sociale.
- Un groupe de 4 adolescents s'est rendu sur l'île de loisirs de Jabline-Annet pour y passer la journée.
- Une sortie, réunissant les équipes des SAU Regnault et Didot ainsi que 9 participants a eu lieu à la piscine *L'Odysée* de Chartres.
- Une autre a permis à 8 personnes d'aller voir les tigres, les lions et les panthères du Parc des Félines.
- En outre, un groupe de 5 adolescents est allé passer la journée au Château de Versailles. Un déjeuner sur place le long du Grand Canal de Versailles a permis de profiter du panorama. Durant l'après-midi, tout le monde a pu découvrir, lors de l'atelier *Le secret des marbres*, les techniques créatives pour imiter les motifs si caractéristiques du marbre.
- Enfin, 12 participants du SAU Regnault sont allés en séjour pendant trois jours en Normandie. Ils ont apprécié les falaises d'Étretat et se sont baignés.

Point d'orgue de l'année, l'accueil des Jeux Olympiques 2024 par la Ville de Paris. En répondant à un appel à projet par une proposition créative illustrant la thématique de l'olympisme, l'équipe éducative du SAU Regnault a bénéficié de billets pour la cérémonie d'ouverture. De plus, et conjointement avec le SAU Didot, plusieurs adolescents ont vu des épreuves sportives.

Malgré une cérémonie pluvieuse, 11 personnes dont 7 adolescents sont allés le long des quais de la Seine pour assister à la cérémonie d'ouverture. Leur attente a été récompensée en découvrant les multiples tableaux-séquences mettant en image, en musique et en mouvement l'histoire de la capitale.

Puis, au cours de la quinzaine, 31 personnes ont apprécié le prestige de la compétition sportive olympique. Le SAU Regnault est allé à l'Arena Bercy, site choisi pour accueillir la gymnastique, apprécier les somptueuses chorégraphies des gymnastes. Un autre groupe a aussi profité du magnifique écrin de la Tour Eiffel et du Champs de Mars pour deux matchs de volley de plage : une rencontre Hommes : Etats-Unis d'Amérique/Italie, et une rencontre Femmes : Canada/Brésil. Le SAU Didot, quant à lui, a assisté à une rencontre de Handball à la porte de Versailles et vu un match de Basketball 3X3 place de la Concorde.

Partenaire du SAU 75 dans le domaine culturel et éducatif, l'ACERMA a permis à une adolescente du SAU Didot de participer à des cours de théâtre lors de la rentrée de septembre. Cependant, en raison d'une scolarité en terminale trop chronophage et d'horaires trop tardifs, les cours ont dû être interrompus. En revanche, le Moulin à Café, association occasionnellement en lien avec le SAU Didot, a accompagné une adolescente lors de trois sessions de préparation au Bac au début de l'été.

Pour finir, d'autres actions ponctuelles se sont également déroulées durant cette année 2024. 14 personnes ont participé à deux visites des Studios du Rex. Un participant du SAU Didot s'est rendu à la *Chaillot Expérience* du Théâtre Chaillot pour découvrir des performances de chant et de danse. Les trois visites des coulisses du Parc des Princes ont mobilisé 15 participants. Dans le cadre de la mise en avant d'actions éco-responsables, un atelier d'été, élaboré en lien avec la Ressourcerie Créative, a donné l'occasion aux 7 participants de repartir avec des porte-clés conçus avec des matériaux recyclables. Et lors des vacances de Noël, deux ateliers Hip-Hop, animés par une intervenante du Théâtre Chaillot, ont rassemblé 7 participants.

Également à Noël, la proposition innovante d'une déambulation photo avec un journaliste-photographe de guerre a permis à 5 participants de découvrir les techniques photographiques lors d'une balade au Parc Montsouris et sur la Petite Ceinture. Cette action a vocation à être reconduite pour 2025.

En examinant ce bilan, nous pouvons constater que l'un des défis à relever lors de cette nouvelle année sera de **conserver une offre de projets socio-culturels aussi large que possible**. Cela se révélera d'autant plus indispensable qu'un changement de direction est prévu lors du second semestre 2025, ce qui sera l'occasion de réfléchir aux grandes orientations du SAU 75. Un soin particulier devra être apporté à une personnalisation des actions et à une grande souplesse lors de l'organisation afin de réduire le plus possible les imprévus tout en continuant à garantir la qualité optimale du projet éducatif.

II - PERSPECTIVES 2025

Conformément à l'arrêté du 1^{er} juillet 2023, l'établissement sera soumis à une évaluation à la fin du premier semestre. Ce temps de travail permettra un « arrêt sur image » permettant un regard critique et constructif sur les pratiques de l'établissement. Les équipes seront sensibilisées à ce travail court (2 jours 1/2) mais intense dont le résultat est attendu au mois de septembre.

Comme nous en avons fait part tout au long de ce rapport, la redéfinition de l'accueil d'urgence parisien oblige le SAU 75 à repenser ses modalités d'intervention et son projet d'accompagnement. Avec une durée de séjour inférieur à 30 jours pour la moitié des jeunes reçus en 2024, il n'est plus possible de penser le parcours du mineur confié au SAU de la même façon que dans les dernières années.

Protection de l'enfance

SYNERGIE



9, rue Jacques Hillairet
75012 PARIS

Dirigé par :
Monsieur Alexandre DIVET

I - INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DU SERVICE

SYNERGIE est autorisé à accueillir 40 filles et garçons âgés de 14 à 21 ans dits Mineurs ou Majeurs Non Accompagnés. Ils ou elles sont confiées(e)s à l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris au titre de l'assistance éducative (article 375 du Code Civil), dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire (OPP), ou en accueil provisoire (article 322-2, 222-5 du CASF).

Ces mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers, en voie d'autonomisation, sont hébergés en appartements diffus et bénéficient d'une plateforme de mobilisation nommée « Accueil de jour » ainsi que d'une équipe pluridisciplinaire pour les accompagner dans leur projet de vie en France.

II - FAITS MARQUANTS EN 2024

A / POURSUITE DE L'EXPÉRIMENTATION ET ÉVOLUTIONS SIGNIFICATIVES

1. Évaluation du service et renouvellement de l'Autorisation de fonctionnement pour 5ans

Le Service des Partenariats Associatifs (SEPA), s'appuyant également sur les différents services de l'ASE qui travaillent avec SYNERGIE, et plus particulièrement le SEMNA (secteur des mineurs non accompagnés) et le SEJM (service éducatif jeunes majeurs), ont finalisé l'évaluation et confirmé que SYNERGIE satisfaisait bien aux différents items notifiés dans la grille d'évaluation en lien avec le cahier des charges retenu pour ce type de service.

L'expérimentation est donc reconduite avec une autorisation de fonctionnement pour 5 années supplémentaires à compter du 30 avril 2024, et quelques recommandations afin poursuivre l'amélioration de l'Accueil et de l'accompagnement à travers :

- Travailler à la relocalisation de l'Accueil de jour dans un espace plus grand et adapté à l'activité du service ;
- Faire évoluer le parc immobilier avec un nombre de logement plus important et situés dans un environnement sécurisé ;
- Travailler à l'investissement des parties communes des logements avec les jeunes ;
- Renforcer le réseau et partenariat en fonction des besoins identifiés.

Soucieux d'inscrire les modalités d'accueil et d'accompagnement dans une démarche qualité, nous faisons donc évoluer le service au plus près des besoins identifiés et ce, entre autres, dans le cadre de l'évaluation

2 . Augmentation de la capacité d'accueil

Durant l'année 2024, les services de la Ville de Paris de la prévention et la protection de l'enfance ont mis en avant un manque de places d'accueil par rapport à différents publics relevant de ce secteur dont les jeunes MNA.

C'est dans ce contexte que le service SYNERGIE a proposé un projet d'extension conduisant à l'augmentation de la capacité d'Accueil de six places supplémentaires, projet validé par la Ville de Paris, avec un arrêté confirmant cette extension à compter du 29 juillet.

Notons que la difficulté d'accéder à un nouveau logement ne nous a pas permis de déployer les six nouvelles places d'accueil cette année. En effet le nouveau logement trouvé en fin d'année pour cette extension, nécessitait des petits travaux de rafraîchissement qui ont été effectués durant le mois de décembre 2024, permettant de déployer les nouvelles places d'accueil à compter de janvier 2025.

3 . L'Accueil

L'accueil a fait comme tous les ans l'objet d'une attention particulière de la part des différents professionnels qui interviennent dans la prise en charge des jeunes MNA à SYNERGIE, que ce soit au niveau de l'accueil de jour mais également des logements dans lesquels les jeunes sont hébergés. Cette attention est portée dès l'admission des jeunes, tant au niveau des conditions d'hébergement mises en place que de l'accompagnement quotidien proposé par les différents professionnels.

Nous avons pu accéder en début d'année 2024 à un nouveau logement pour l'hébergement des jeunes, ce qui a permis d'améliorer les conditions d'accueil en augmentant le nombre de chambres individuelles.

Nous avons constaté cette année encore une dégradation importante du matériel électroménager, du « petit matériel hôtelier », dans plusieurs logements mais également parfois de certains meubles et canapés et plus globalement une détérioration des locaux d'hébergement.

Un important travail a donc été réalisé tout au long de l'année avec les jeunes autour de l'utilisation du matériel, mais également de l'entretien des locaux et, entre autres, sur l'entretien de ces différents espaces de vie.

Une réfection de certains logements ainsi qu'un changement du petit matériel hôtelier et de l'électroménager a également été effectué pour garantir des bonnes conditions d'accueil.

Enfin, un important travail de prospection a été effectué tout au long de l'année pour accéder à de nouveaux logements mais également de nouveaux locaux d'Accueil de jour. Si nous avons pu avoir accès à de nouveaux logements, il n'en n'est pas de même pour les locaux d'Accueil de jour. En effet le statut d'ERP mais également l'accessibilité PMR sont deux éléments qui n'étaient généralement pas réunis dans les visites de nouveaux locaux effectués durant l'année. Nous continuerons cette prospection durant l'année 2025.

4 . Recrutement du personnel

Le recrutement s'est poursuivi tout au long de l'année pour finaliser la constitution de l'équipe dans le cadre de la procédure de recrutement mise en œuvre à l'ANRS, avec le soutien des fonctions supports du siège.

Le départ de trois salariés durant l'année, qui ont souhaité s'engager dans de nouveaux projets professionnels, a été compensé par le recrutement de nouveaux professionnels qui sont venus enrichir l'équipe par leurs qualifications et leurs expériences. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle secrétaire de direction et une assistante sociale sont venues compléter l'équipe de SYNERGIE ainsi que deux éducateurs qui intervenaient déjà dans le cadre de l'intérim.

Les différents salariés recrutés ont été accueillis et accompagnés à l'occasion d'un projet d'intégration individualisé qui a permis de faciliter leur prise de poste.

Nous sommes donc parvenus à finaliser le recrutement de **100% du personnel fin 2024**, compte-tenu de l'activité déployée cette même année.

5 . Partenariats

Le travail en partenariat et en réseau s'est consolidé tout au long de l'année au plus près des besoins identifiés pour les jeunes MNA ainsi que de leur projet individuel.

Ce travail s'est déployé plus spécifiquement autour de 4 axes en particulier :

- **L'accès aux soins ;**
- **L'insertion sociale et professionnelle ;**
- **L'accès au droit commun ;**
- **La préparation à la sortie et l'orientation des jeunes majeurs.**

B / L'ACTIVITÉ DU SERVICE

1 . Activité réalisée

SYNERGIE a réalisé **14 638 journées** durant l'année 2024, ce qui correspond à un **taux d'occupation de 99,99%**. **51 jeunes** ont été **suivis** par les professionnels de l'équipe, **11 nouveaux jeunes** ont été **accueillis et 11 réorientés** dans des structures adaptées à leur évolution.

2 . Âge des jeunes accueillis

L'**âge moyen** des jeunes accueillis en 2024 est de **18,4 ans**, avec une majorité de jeunes MNA **âgés de 18 et 19 ans**. Sur les **51 jeunes accueillis** en 2024, **74,51%** sont majeurs au 31/12/2024 ou à leur départ de SYNERGIE et **17,65%** sont âgés de **17 ans**.

3 . Origine et type de mesure

Les mineurs sont majoritairement accueillis à SYNERGIE dans le cadre d'une **mesure de placement judiciaire** pérenne (article 375) ce qui était le cas de **68,63%** des **jeunes au moment de leur admission** et de **23,53%** des jeunes **fin 2024** ou à leur départ du service. **23,53% des jeunes admis** dans le service l'ont été dans le cadre d'une mesure judiciaire sous **Ordonnance de Placement Provisoire (OPP)**.

74,51% des jeunes suivis à SYNERGIE l'ont été au-delà des 17 ans (**18 ans révolus**). Ces jeunes majeurs sont accompagnés par l'équipe de SYNERGIE dans une demande de Contrat Jeune Majeur (CJM) en collaboration avec les référents du SEMNA et du SEJM.

72,55% des jeunes majeurs pris en charge dans le service ont obtenu un **Contrat Jeune Majeur**, et **1,96%** étaient en attente de CJM fin 2024 ou à leur départ de la structure. Aucune de ces demandes n'a abouti à une réponse négative de la part du SEJM durant l'année 2024.

4 . Accompagnement du public

Les accompagnements réalisés par les différents professionnels de l'équipe ont été en lien avec les besoins identifiés pour les jeunes MNA, dans un processus d'autonomisation.

L'accès à la formation/scolarisation constitue un élément majeur du projet des jeunes MNA. Un important travail a donc été mis en œuvre par l'équipe de SYNERGIE en collaboration avec les différents acteurs de l'Éducation Nationale, et, entre autres, les centres de formation mais également avec les référents de l'ASE, pour inscrire chaque mineur dans une formation adaptée à son niveau et son projet. Alors que **15,69% des jeunes** suivis en 2024 ne **bénéficiaient d'aucune scolarité à leur admission, ils ont finalement tous bénéficié d'une scolarisation durant leur séjour au service.**

- **1,96%** des jeunes suivis à SYNERGIE étaient inscrits en **UPE2A** au 31/12/2024 ou à leur départ du service ;
- **60,78%** dans une formation qualifiante délivrant un **CAP** ;
- **1,97%** dans une formation complémentaire au **CAP** ;
- **15,69%** dans une formation aboutissant à l'obtention d'un **BAC professionnel** ;
- **5,88%** dans une formation pour l'obtention **d'un Brevet Professionnel** ;
- **1,96%** dans un dispositif d'insertion ;
- **9,80%** avaient fini leurs études et bénéficiaient d'un **emploi en CDI** ;
- **1,96%** étaient en **CDD**.

Tous les jeunes MNA qui ont passé un examen cette année l'ont obtenu, ce qui correspond à 27,45% des jeunes accueillis (14 jeunes). Ces diplômes sont majoritairement le CAP ou le Bac professionnel en lien avec les formations suivies.

Les accompagnements dans les démarches administratives et judiciaires ont représenté une part importante des actions éducatives durant l'année 2024 avec 219 accompagnements réalisés :

- **38,81%** pour **l'obtention d'un Titre de Séjour et au préalable de documents d'État Civil** ;
- **8,68%** pour **l'ouverture d'un compte bancaire** ;
- **0,91%** pour une **audience d'assistance éducative et d'autres démarches auprès du tribunal** ;
- **1,83%** pour une **demande de contrat jeune majeur** ;
- **18,26%** pour **les bilans d'étape** ;
- **0,91%** pour **les bilans de sortie** ;
- **3,2%** pour une **demande d'autorisation de travail** ;
- **1,83%** pour un accompagnement à la **mission locale ou au CIO** ;
- **0,91%** auprès du **CASNAV** ;
- **0,91%** auprès de la **MDPH** ;
- **13,7%** pour **des déclarations d'impôts** ;

- **0,91%** pour un rendez-vous auprès d'**un avocat** ;
- **4,11%** pour des **demandes de logement social** ;
- **5,03%** pour leur **réorientation**.

Les démarches engagées ont abouti à la signature d'**un Contrat Jeune Majeur** (les autres demandes étant encore en cours d'instruction fin 2024), à **l'ouverture de comptes bancaires pour 19 jeunes**, la contractualisation de contrats d'apprentissage et les autorisations de travail concomitantes, ainsi qu'à la poursuite du placement de tous les mineurs qui ont bénéficié d'une audience. Les demandes de titre de séjour ont quant à elles abouti à **l'obtention d'un récépissé de Titre de Séjour pour 26,32% des jeunes majeurs** pris en charge à SYNERGIE en 2024 et d'un **Titre de Séjour pour 60,53% d'entre eux**. Le dossier est en **attente de traitement** au niveau de la **Préfecture** pour **7,89% des jeunes** majeurs accompagnés cette même année. Notons que pour **2,63%** des jeunes majeurs, la demande n'a pas pu être effectuée cette année faute de situation en adéquation avec les conditions requises pour l'obtention d'un Titre de Séjour. L'accompagnement vers les soins demeure également un axe important de la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés. **59,26%** des rendez-vous de santé pris pour les jeunes MNA ont ainsi **fait l'objet d'un accompagnement par un professionnel** de l'équipe, ce qui a représenté **144 accompagnements**.

D'autres actions ont également été mises en œuvre par l'équipe de SYNERGIE par le biais d'activités visant à favoriser l'autonomie, la prévention des risques, l'insertion mais également l'accès à la culture et aux loisirs.

III - PERSPECTIVES POUR 2025

Les perspectives pour 2025 s'inscrivent dans une volonté de poursuite de l'expérimentation et de consolidation du service en le faisant évoluer dans une dynamique visant à renforcer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement.

Objectifs pour 2025 :

- **Mettre en œuvre l'extension du service** ;
- **Accéder à de nouveaux logements** ;
- **Accéder à de nouveaux locaux d'accueil de jour** ;
- **Renforcer les compétences professionnelles** par le biais de formations collectives ainsi que par la mise en œuvre des entretiens professionnels ;
- **Consolider les partenariats** ;
- **Renforcer l'accompagnement dans l'accès à l'autonomie** ;
- **Renforcer la participation des jeunes** ;
- **Faire évoluer l'offre de service** en fonction des différents éléments émanant de l'expérimentation mais également des besoins repérés et des recommandations émises au niveau national ou départemental.

Insertion

PÔLE HÉBERGEMENT AIRIAL



du PÔLE HÉBERGEMENT
JEUNES ADULTES
8, rue Victor Puiseux
95100 ARGENTEUIL

Dirigé par :
Madame Céline CHANCEREL

I - PRÉSENTATION

Fondée en 1961 pour mener une action de prévention de la prostitution et une action de réadaptation sociale en faveur des personnes en danger de prostitution, l'Association a accueilli par la suite des jeunes en danger ou en difficultés afin de les accompagner dans leur projet d'insertion dans la société. L'ANRS gère à ce jour, dix établissements s'inscrivant dans l'accompagnement socio-éducatif des jeunes de 13 à 30 ans, étant ainsi le gestionnaire du Pôle Hébergement Aerial situé à Argenteuil.

La création du CHRS l'Aerial en 1987, pour une capacité d'accueil de jeunes femmes sans enfant de 18 à 25 ans de 16 places, s'inscrit dans une volonté de l'Association de s'adapter continuellement à l'évolution des besoins du public jeune. En effet, ce projet d'établissement est né d'une restructuration visant à mieux répondre aux besoins identifiés des jeunes majeurs.

En fonction des besoins observés sur le territoire, sa capacité d'accueil a été portée à 20 places en 2001, puis à 22 places. La limite d'âge a également été portée à 30 ans.

Répondre aux besoins des jeunes et du territoire reste une préoccupation constante. Par conséquent, en nous appuyant sur les études réalisées par le SIAO du Val-d'Oise, conformément aux besoins du territoire, l'Aerial a obtenu en 2016 un agrément qui permet d'étendre la capacité d'accueil des jeunes hommes initialement limitée à 5 places sur l'ensemble des 22 places.

En 2016 et 2017, l'Aerial a aussi répondu aux appels à projets concernant l'ouverture de places « Alternative à l'Hôtel » et a signé une convention attributive de subvention avec la DDETS du Val d'Oise pour l'ouverture de places pour femmes de 18 à 30 ans enceintes ou avec enfant. Fin 2017, 24 places étaient ouvertes dans ce cadre.

La mise en œuvre de ces projets s'est accompagnée, dès la fin 2017, d'une restructuration des locaux avec d'importants travaux d'extension au sein du pavillon central, courant 2018, de façon à proposer des conditions d'accueil et des moyens adaptés à cette augmentation d'activité.

Ces nouveaux aménagements nous ont, en outre, permis d'ouvrir un dispositif d'hébergement d'urgence de 20 places en 2019 et de créer le Pôle Hébergement Aerial.

En 2022, l'établissement s'inscrit dans le cadre de la solidarité territoriale en matière d'hébergement en Ile-de-France et a été retenu par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement de Paris (DRIHL 75) pour l'ouverture de 40 places d'hébergement d'urgence destinées à l'accueil de jeunes de 18 à 30 ans originaires de Paris. La notification d'ouverture du centre a été reçue le 13/10/2022. L'ensemble des places a été ouvert progressivement jusqu'à fin septembre 2023.

II - FAITS MARQUANTS EN 2024

➤ *Création du Pôle Hébergement Jeunes Adultes de l'ANRS*

Au 1^{er} janvier 2024, l'association ANRS a fusionné et absorbé l'association MARJA 92. Ainsi le CHRS MARJA a rejoint le Pôle Hébergement Aerial qui développe son action sur le territoire « Boucle Nord de Seine ». Cette fusion a généré la création du Pôle Hébergement Jeunes Adultes de l'ANRS.

Le CHRS MARJA rejoint le projet d'établissement de l'Aerial puisqu'il permet d'accueillir et d'accompagner un public de 28 jeunes hommes, âgés de 18 à 30 ans. L'établissement bénéficie de 22 places en regroupé dans les 17 chambres individuelles du pavillon central et les 5 chambres louées au CLJT de Colombes via une convention de partenariat et de 6 places en diffus dans des studios individuels inscrivant ainsi les hébergés dans un parcours résidentiel de prise d'autonomie progressive.

Pour faciliter le fonctionnement transversal et l'uniformisation des outils de travail des deux structures, le Pôle Hébergement Jeunes Adultes de l'ANRS a été créé, regroupant désormais le CHRS MARJA et le Pôle Hébergement Aerial.

➤ *Signature d'une convention avec le Planning Familial*

La nouvelle association départementale du Planning familial du Val-d'Oise (MFPF95) a obtenu l'agrément Planning familial le 06/12/2021. Celui-ci, agréé Espace Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle (EVARS) intervient auprès des personnes de tout âge, sexe et origine pour promouvoir la santé sexuelle et l'égalité entre les femmes et les hommes.

La collaboration a débuté au mois de juin 2024 et l'Aerial aura pu bénéficier de quatre ateliers collectifs, de deux heures chacun sur les thématiques suivantes : connaître son corps et son fonctionnement, santé sexuelle (sexualités, contraception, IST, prévention des violences), égalité femme-homme-stéréotypes-relations aux autres-discriminations.

À la demande du Planning Familial, il été choisi de rendre ces ateliers unisexes afin de créer un espace sécuritaire et libérer la parole des participants.

Ceux-ci auront néanmoins été exclusivement féminins, aucun homme n'ayant souhaité participer à une séance dédiée aux relations affectives et sexuelles.

Chaque séance aura vu entre 3 et 6 participantes et souvent les mêmes. Ainsi, la régularité des personnes présentes aura permis de créer un contexte de bienveillance et de solidarité naturelle, rendant ces femmes plus à l'aise et même parfois demandeuses.

Le bilan de ces séances fait état d'une pertinence réelle à l'idée d'installer ce partenariat dans la durée. Le renouvellement des actions est en cours de préparation pour 2025.

➤ *Dysfonctionnements*

Problématiques ressources humaines relatives aux difficultés de recrutement :

Pour donner suite à l'ouverture des 40 places en novembre 2022, un poste d'apprenti ainsi qu'un poste de travailleur social avaient été ouverts. Après quelques propositions infructueuses, le poste d'apprenti a été pourvu à partir du 09/09/ 2024.

Le poste de travailleur social, pourvu depuis début novembre 2023, a souffert d'un arrêt maladie prolongé et suivi d'un congé maternité depuis le mois de juillet 2024. Le poste est remplacé par un poste en CDD de manière pérenne depuis le 21 octobre 2024.

Deux travailleurs sociaux, respectivement en poste depuis 4 et 5 ans, ont quitté la structure.

L'un, qui a quitté la structure au 31/08/2024, a effectué une mutation en interne et occupe un poste de travailleur social dans une autre structure de l'ANRS. Son poste a de nouveau été pourvu à partir du 16/09/2024.

L'autre professionnelle a quitté l'Aïrial au 29/07/2024 afin de reprendre ses études pour obtenir un diplôme d'Éducatrice de Jeunes Enfants. Son poste a été pourvu à partir du 21/10/2024.

Par ailleurs, un poste de travailleur social est resté vacant sur toute l'année 2024. Ainsi les postes éducatifs ont été pourvus à hauteur de 74% dont 4% en intérim soit 5.18 ETP sur 7.

Les postes de maîtresse de maison ont également souffert d'absences consécutives et prolongées sur les deux postes. Ils auront été partiellement remplacés par de l'intérim, un CDD de 3 mois à partir du 09/11/2023, un autre allant du 15/01/2024 à septembre 2024 et enfin encore un ayant débuté le 17/09/2024.

Le retour d'une des deux maîtresses de maison en CDI est effectif depuis le 21/10/2024, en temps partiel thérapeutique. Le complément de ses heures est effectué par une autre maîtresse de maison en CDD depuis son retour. Ainsi les postes de maîtresses de maison ont pu être pourvus à hauteur de 82% dont 12% en intérim soit 1.28 ETP sur 2.

Le poste de secrétaire de direction a également souffert d'une vacance du poste : il n'a été pourvu qu'à hauteur de 56% soit 0.49 ETP sur 1 (dont 0.07 en intérim).

L'équipe en poste de l'Aïrial a par conséquent porté les nombreuses absences et fait face à la suractivité engendrée par le sous-effectif lié aux difficultés de recrutement durant toute l'année 2024.

Sur l'ensemble du pôle et des 13.30 ETP prévus, l'équivalent de 3.05 ETP est resté vacant toute l'année.

Problématique liée au comportement violent d'un hébergé :

Sortant d'un dispositif carcéral de placement extérieur et bénéficiant encore d'un suivi par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve, depuis son arrivée en 2021, un hébergé du CHRS a causé de nombreux troubles au sein de l'établissement par son comportement agressif et menaçant envers les professionnels de l'Aïrial.

Son besoin de prise en charge psychiatrique a souffert de son refus d'adhérer à un accompagnement vers le soin malgré l'obligation qui lui était faite. Monsieur a toujours montré une grande fragilité, tant sur le plan psychique que sur la gestion budgétaire ou encore sur le fait de se maintenir dans un processus d'insertion socioprofessionnelle pérenne.

En 2023, après une première rupture de contrat s'enchaînant avec la signature d'un nouveau contrat, après qu'il a eu formulé le souhait de se reprendre et de présenter une nouvelle dynamique à son parcours d'insertion, une mesure de protection a pu être mise en place avec la mise sous curatelle de ce dernier.

Cela n'aura pourtant pas permis d'apaiser la nervosité grandissante de Monsieur qui n'aura eu de cesse d'invectiver, menacer, harceler et prendre à partie les professionnels de l'Aïrial. Le travail avec les partenaires en lien avec la situation de Monsieur (SPIP¹, psychiatre, organisme de curatelle...) n'aura pas été efficient non plus.

Dans un souci de sécurisation des professionnels, une fin de contrat a été prononcée à son encontre le 5 janvier 2024. Monsieur n'ayant pas pris acte de cette fin de contrat, une requête pour entamer une procédure d'expulsion a été lancée le 17/01/2024.

Le temps de la procédure auprès du Tribunal aura duré sur l'ensemble de l'année 2024. Pendant cette période, Monsieur aura continué à se montrer violent, menaçant et incontrôlable. Il a mis à mal l'ensemble du service créant un sentiment d'insécurité auprès des autres hébergés de son

¹ Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

lieu de vie comme auprès des professionnels. À ce jour, 2 plaintes et 3 mains courantes ont été déposées à son encontre par les professionnels de l'Airial qui ont également saisis le CSE de l'ANRS afin d'interpeller sur l'insécurité à laquelle ils étaient quotidiennement confrontés sur leur lieu de travail. Une expulsion a été prononcée par le juge, néanmoins, Monsieur se maintenant encore dans les lieux et continuant de constituer un danger pour les usagers comme pour les professionnels, le concours de la force publique a dû être sollicité.

III - POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2024

A / L'ÉQUIPE

Tous les membres de l'équipe éducative bénéficient d'un diplôme d'état. La durée de présence de l'ensemble des professionnels de l'Airial varie de 3 mois à 9 ans.

Cette année encore, l'équipe de l'Airial a fonctionné en mode dégradé. Une vacance de poste faute de recrutement efficient a été constatée sur les postes éducatifs, sur les postes de maîtresse de maison ainsi que sur le poste de secrétaire de direction à hauteur au total de 3 ETP tout au long de l'année. L'équipe en poste est restée mobilisée et l'activité soutenue afin de continuer à accueillir les hébergés et de répondre à leurs besoins malgré les difficultés rencontrées en matière de recrutement.

Les membres de l'équipe sont restés mobilisés et disponibles 24h/24h et 365j/365j notamment dans le cadre de l'astreinte. La pluridisciplinarité de cette équipe reste essentielle au vu du public accueilli.

Les espaces de parole bienveillants (réunions d'équipe, supervisions, temps d'analyse des pratiques, formations) mis en place au sein de l'Airial pour les membres de l'équipe permettent de soutenir l'élaboration d'une culture d'équipe capable d'apporter l'étayage nécessaire pour pouvoir accueillir la détresse des hébergés et développer des réponses adaptées.

Des temps de réflexion spécifiques ont mobilisé l'équipe, cette année, sur les thèmes suivants :

- Définition et la mise en œuvre des indicateurs du CPOM.
- Réécriture du projet d'établissement.

B / ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

L'équipe a, sur l'ensemble des dispositifs, traité 30 orientations, réalisé 26 préadmissions, et procédé à 20 admissions.

Ces professionnels ont accompagné 62 ménages, soit 92 personnes hébergées dans les trois dispositifs valoisien du pôle et sur l'ensemble du pôle incluant le public parisien, 95 ménages soit 139 personnes.

Le taux d'occupation sur l'ensemble des places CHRS Isolé et Famille est équivalent à 99% en corrélation avec le nombre de sorties et de refus usagers pourtant élevés mais vite solutionnés.

Le taux d'occupation élevé des places d'hébergement d'urgence du Val-d'Oise (104,79%) et des places CHRS Famille (103,52%) est en corrélation avec la naissance d'enfants engendrant ainsi une suroccupation faute de réorientation possible par le SIAO.

Enfin le taux d'occupation 2024, première année d'ouverture complète sur l'année pour le dispositif d'HU75 est de 99,71%.

En 2024, la tendance au rajeunissement du public sur tous les dispositifs se confirme. Les moins de 25 ans sont stabilisés à environ 65% du public, tous dispositifs confondus.

1 . Le CHRS Isolé : 22 places

30 personnes ont été accompagnées en 2024.

La très grande majorité des jeunes ont moins de 25 ans, avec un total de 90% des personnes accueillies. Ceci équivaut sensiblement aux données de l'année précédente.

Pour expliquer le maintien de ces chiffres, nous pouvons notamment noter que 100% des nouveaux entrants de 2024 avaient moins de 25 ans au moment de leur arrivée à l'Aïrial.

Après l'accueil en 2020 d'une proportion de 50% de personnes ayant bénéficié d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance dans leur parcours, nous notons une baisse qui se confirme encore cette année. Elles ne représentent plus que 10% des personnes accueillies, soit 3 individus.

Le nombre de personnes accompagnées à l'Aïrial qui ont été identifiées comme étant en situation de handicap (psychique et/ou physique) avec une reconnaissance de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou en cours de reconnaissance semble se stabiliser puisqu'elles sont à nouveau au nombre de 5 cette année, comme en 2023, soit environ 17% du public accueilli.

En revanche, le repérage des troubles physiques, psychiques, psychiatriques et/ou neurologiques est en augmentation puisque 60% du public accueilli en 2024 répond à au moins un critère, contre 37% du public accueilli sur ces places en 2023.

Les troubles psychiatriques observés sont de plus en plus impactants pour l'ensemble des hébergés ainsi que les professionnels (épisodes dépressifs, accès de violence physique et verbale à l'encontre des professionnels et d'autres hébergés, dissociation, mise en danger de soi et d'autrui, tentatives de suicide répétées, scarifications, hallucinations auditives et visuelles, mélancolie, etc...).

- 3 femmes enceintes ont été accompagnées dans le suivi de leur grossesse au CHRS isolé en 2024.
- 40% des personnes accompagnées en 2022 sont arrivées à l'Aïrial sans aucune qualification.
- 43% sont sans activité professionnelle.
- 40% sont sans aucune ressource.

La durée moyenne de séjour des sortants est de 29 mois en corrélation avec la présence de personnes en grande souffrance psychique ayant nécessité et nécessitant un accompagnement de longue durée.

Au vu de la multiplicité des difficultés rencontrées par les hébergés, 63% sont sortis avec un contrat de travail, 75% avec des ressources et 88% des personnes sorties du CHRS sont sorties vers des solutions connues : 63% vers un logement du parc privé et/ou du parc social et 14% ont choisi de retourner vivre en famille.

2 . Le CHRS Famille : 24 places

17 ménages accompagnés en 2024, soit 40 personnes (17 adultes et 23 enfants dont un en suroccupation)

Dans le cadre de ce dispositif, sont accueillies des femmes enceintes et/ou des mères de 18 à 30 ans avec un ou deux enfants sans limite d'âge.

47% des mères arrivent après un séjour à l'Hôtel 115.

Un accompagnement spécifique autour du lien mère-enfant et de la séparation s'avère le plus souvent indispensable ainsi que, parfois, un accompagnement spécifique pour femmes victimes de violences conjugales, c'est le cas pour 18% d'entre elles.

Parmi ces mères, 12% sont sortantes de foyer maternel et 24% ont fait l'objet d'un signalement auprès de l'Aide Sociale à l'Enfance découlant sur une mission d'investigation éducative.

- 59% des adultes accueillis ont moins de 25 ans.
- 59% des personnes accompagnées en 2024 sont arrivées à l'Aerial sans aucune qualification.
- 53% sont sans activité professionnelle.
- 59% sont bénéficiaires de prestations sociales et contrairement aux années précédentes, aucune mère n'a été admise en étant sans ressource.

L'accompagnement proposé aux mères avec enfant a permis à 6 ménages de sortir vers des conditions adaptées. 50% sont sortis avec un contrat de travail et des ressources issues d'un salaire et un logement du parc social. 17% soit 1 ménage a accédé à un logement du parc privé dans le cadre de son projet familial, 17% soit 1 ménage est sorti sans solution connue.

La durée de séjour moyenne des sortants en 2024 est de 21 mois.

3 . Le dispositif d'Hébergement d'Urgence 95

Accueil réalisé de 15 ménages soit 23 personnes (15 adultes et 8 enfants, dont un enfant en suroccupation).

Toutes les personnes hébergées dans le cadre de ce dispositif bénéficient des mêmes prestations que celles hébergées dans le cadre du CHRS.

Ces 20 places d'urgence généraliste impliquent un accueil inconditionnel de jeunes de 18 à 30 ans.

Comme en 2023, 100% des adultes accueillis dans le cadre de ce dispositif sont originaires de pays situés hors Union Européenne en provenance essentiellement d'Afrique du Nord et d'Afrique sub-saharienne.

- 93% de ces personnes ont intégré le dispositif avec une situation administrative à droit incomplet et une personne est entrée avec une autorisation provisoire de séjour. 73% d'entre elles font ou ont fait l'objet d'une OQTF². Parmi eux, 60% avaient effectué le dépôt d'une demande d'asile ou de séjour dont ils ont été déboutés en première instance.
- 67% des adultes accueillis ont plus de 25 ans.
- 53% des personnes accompagnées en 2024 sont arrivées à l'Aerial sans aucune qualification.
- 93%, sont sans activité professionnelle.
- 80% sont sans aucune ressource.

La majorité de ces personnes arrive suite à un parcours migratoire plus ou moins long accompagné d'instabilité et de précarité en matière notamment d'hébergement. Le temps moyen de parcours migratoire (entre leur départ du pays d'origine et l'arrivée en France) varie de 1 jour et 18 mois, il est en moyenne de 6 mois pour les personnes hébergées à l'Aerial en 2024.

² OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

Un ménage, soit 2 personnes sont sortis du dispositif en 2024. Une mère et son enfant sortis vers une autre place d'hébergement, en CHRS Famille, pour donner suite à sa grossesse déclarée en cours d'hébergement.

La durée moyenne de séjour des ménages est de 44 mois soit 1 272 jours en 2024, contre 30 mois soit 918 jours en 2023, et 27 mois soit 843 jours en 2022.

L'augmentation de la durée de séjour est corrélative avec la situation administrative des ménages accueillis, ainsi que l'ouverture en 2019 du dispositif.

Ainsi, 6 des ménages encore hébergés ont intégré le dispositif fin 2019 dans le cadre de son ouverture. Cela représente 40% du total des ménages.

- 7% ont intégré le dispositif en 2020, soit 1 ménage.
- 13% ont intégré le dispositif en 2021, soit 2 ménages.
- 7% ont intégré le dispositif en 2022, soit 1 ménage.
- 27% ont intégré le dispositif en 2023, soit 4 ménages.
- 7% ont intégré le dispositif en 2024, soit 1 ménage.

4 . Le dispositif d'Hébergement d'Urgence 75

Ces 40 places d'urgence généraliste impliquent un accueil inconditionnel de jeunes de 18 à 30 ans, orientés par le SIAO 75.

L'ouverture des places sur ce dispositif est effective depuis le mois de novembre 2022 et les places ont été progressivement ouvertes sur l'année 2023. Au 30/09/2023, l'ensemble des 40 places étaient ouvertes et ont perduré sur l'ensemble de l'année 2024.

Accueil réalisé de 33 ménages soit 47 personnes (33 adultes et 18 enfants).

- 64% de ces personnes ont intégré le dispositif avec une situation administrative à droit incomplet.
- 63% des adultes accueillis ont moins de 25 ans.
- 36% des personnes accompagnées en 2024 sont arrivées à l'Aïrial sans aucune qualification.
- 84% sont sans activité professionnelle.
- 73% ont été admis sans aucune ressource.

C / ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Les professionnels de l'Aïrial tentent d'apporter des réponses adaptées individuelles ou collectives aux besoins du public accueilli par la mise en œuvre des politiques publiques.

Ainsi, en 2022, en fonction des besoins observés, les actions suivantes ont été proposées :

- Favoriser l'accès rapide à un logement ordinaire adapté ;
- Favoriser l'inclusion sociale et permettre l'inclusion à la société ;
- Favoriser et renforcer l'autonomie dans l'accès aux droits ;
- Favoriser l'insertion par l'emploi ou l'activité ;
- Favoriser et renforcer l'accès aux soins par l'inscription dans un parcours santé.

Au vu des problématiques du public accueilli et afin de permettre à chaque individu de cheminer progressivement en étant sécurisé, il est proposé un cadre contenant et structurant ainsi que des accompagnements physiques, très fréquents, encore cette année (notamment afin de répondre aux besoins d'un public en situation de handicap et en demande d'accompagnement vers le soin).

L'accompagnement vers le soin représente une part importante des actions menées cette année. Une forte sensibilisation à prendre soin de soi et de sa santé a également été menée auprès de ce public peu informé en matière d'hygiène, d'alimentation, de bien être, etc.

Le volume actuel des entretiens psychologiques permet d'apporter un soutien à une partie des usagers. La diversité et la complexité des problématiques rencontrées soulignent l'importance d'un accompagnement clinique régulier, contribuant à la stabilisation psychique et à l'insertion des résidents. Dans cette perspective, une réflexion sur d'éventuels ajustements organisationnels pourrait permettre d'améliorer la continuité du suivi et de mieux répondre aux besoins spécifiques de cette population de jeunes confrontée à des vulnérabilités psychiques majeures.

L'accompagnement à la parentalité est resté soutenu pour répondre aux besoins des familles hébergées sur les trois dispositifs, en lien avec les partenaires du territoire impliqués dans le domaine de la protection infantile. En effet, en plus des mères accueillies sur des places dédiées, l'équipe a dû accompagner 9 femmes dans le suivi de leur grossesse, 4 mères tous dispositifs confondus sont restées à l'Airial faute d'une réorientation proposée par les SIAO concernés. 2 autres femmes enceintes ont été accompagnées dans le suivi de leur grossesse au CHRS isolé.

Dans ce cadre, la directrice, les chefs de service, en lien avec un chargé de projet recruté missionné spécifiquement, se sont appliqués à une refonte du pôle, basée sur la mutualisation d'outils communs, à redéfinir certains outils internes relatifs au suivi de l'activité et conformément aux fiches-action de l'évaluation interne et du projet d'établissement, ils ont poursuivi leur investissement dans l'application et la remise à niveau des outils de la Loi 2002-2, avec notamment la proposition d'un règlement de fonctionnement réactualisé et adapté aux deux établissements.

IV - PERSPECTIVES 2025

L'année 2024 s'annonçait comme une année de stabilisation de l'activité, centrée sur la recherche d'adaptation des moyens humains et l'amélioration des conditions de travail par la recherche de nouveaux locaux plus grands et en adéquation avec l'augmentation de l'activité. L'accession à de nouveaux locaux permettrait entre autres d'optimiser l'activité de groupe et de faciliter la mise en place de temps collectifs et d'échanges. Ce projet se poursuivra tout au long de l'année 2025.

La participation des hébergés s'est encore un peu plus essoufflée en 2024, à l'instar des années précédentes, ce malgré la tenue d'élections au CVS. Nous noterons tout de même une participation beaucoup plus active des mères concomitante aux événements de loisirs proposés par l'Airial et qui aura permis de créer des espaces de rencontres. Un investissement de l'équipe autour de la mobilisation des hébergés doit se poursuivre en 2025.

Enfin, le travail collaboratif et transversal entre les professionnels du Pôle hébergement Airial et l'équipe du CHRS MARJA doit également se poursuivre autour d'uniformisation des pratiques professionnelles, notamment dans le cadre de la formalisation de l'accompagnement aux soins ainsi que l'élaboration d'atelier socio-éducatifs communs.

Insertion

CHRS MARJA



du PÔLE HEBERGEMENT
JEUNES ADULTES
3, rue Jacques-Eléonor Fermé
92700 COLOMBES

Dirigé par :
Madame Céline CHANCEREL

I - PRÉSENTATION

En 1976, existait en France un nombre important de personnes rencontrant de grandes difficultés sociales. Les bidonvilles s'étendaient de plus en plus dans les agglomérations et regroupaient des familles. Certaines avaient quitté leur pays pour immigrer en France, d'autres, du fait de leur situation de grande précarité, les avaient rejoints dans les baraquements. Ces familles avaient en commun de vivre avec plusieurs enfants, de disposer de logements insalubres et de ne pas avoir de travail. Les jeunes adolescents ou adultes étaient soumis à l'empreinte de ces difficultés, au quotidien, sans pouvoir y échapper. L'hébergement destiné aux populations en difficultés sociales avait une configuration de dortoirs.

Dans ce contexte social aussi dégradé, l'urgence et la nécessité de créer un établissement à destination des jeunes hommes âgés de 18 à 30 ans a vu le jour. En 1979, l'Association MARJA reçoit l'autorisation d'ouverture du Centre d'Hébergement par le préfet du département pour l'ouverture de 22 places en chambres partagées de trois personnes. Cela place l'établissement à l'initiative de ce projet comme précurseur en matière d'humanisation de l'hébergement dans le département.

L'établissement propose aujourd'hui une collectivité avec des chambres individuelles et des espaces partagés (salle à manger, salle de télévision, salle de sport, salle informatique, jardin).

Le CHRS MARJA permet l'accueil des jeunes hommes isolés de 18 à 30 ans, en difficultés sociales, disposant d'un projet d'insertion et a pour but leur réinsertion sociale et professionnelle. Ces 28 places d'insertion sont dédiées au SIAO 92 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation des Hauts-de-Seine).

II - FAITS MARQUANTS EN 2024

Intégration du CHRS MARJA au sein du Pôle Hébergement Jeunes Adultes de l'ANRS : la reprise de l'Association MARJA par l'ANRS a nécessité la mise en œuvre de différentes démarches (non exhaustives) effectuées depuis début 2024 selon les thématiques ci-dessous :

➤ *Les ressources humaines*

- Transferts des contrats de travail et mise en œuvre de la Convention 66 ;
- Signature de fiches de poste ;
- Réalisation d'entretiens professionnels ;
- Modification des plannings de l'équipe ;

- Mise à jour des visites médicales ;
- Réorganisation des espaces de travail et achat de matériel adapté (3 ordinateurs+ photocopieur/scanner en location + téléphone portable de service) ;
- Installation d'un réseau commun relié au serveur du Pôle Hébergement Jeunes Adultes de l'ANRS pour la sécurisation des données.

➤ **La gestion administrative et financière**

- Transfert de la comptabilité vers les services du siège de l'ANRS ;
- Transfert des baux et contrats de maintenance ;
- Réactualisation et signature de la convention avec le CLJT pour la location de 5 chambres (au lieu des 3 initialement) nécessaires à la suite des travaux d'humanisation réalisés au pavillon en 2022 ;
- Instauration de procédures de gestion de caisse et d'outils relatifs au paiement des participations financières et cautions ;
- Engagement d'une démarche de reclassement de la structure d'ERP O 5ème catégorie à logement-foyer.

➤ **La sécurité du personnel, des locaux et des biens**

- Mise en œuvre de la Charte Bientraitance de l'ANRS (passation des questionnaires auprès des usagers) ;
- Rédaction du Plan de Maîtrise Sanitaire (MPS) ;
- Création de la fiche entreprise en lien avec la médecine du travail et élaboration du DUERP ;
- Motorisation du portail d'entrée et création d'espaces parking pour les professionnels ;
- Reprise des supervisions avec un nouveau superviseur ;
- Entretien et vérification des moyens de secours et installations électriques ;
- Élaboration d'une procédure de prévention et de traitement de la violence ;
- Mise en place d'un dispositif d'alerte pour les travailleurs isolés.

➤ **Accompagnement socio-éducatif et psychologique**

- Instauration de nouveaux outils (Loi 2002-2) en corrélation avec les outils déjà existants au Pôle Hébergement Aerial (contrat de séjour, projet personnalisé, règlement de fonctionnement, etc.) ;
- Modification de la procédure d'admission ;
- Association des professionnels de MARJA aux professionnels du Pôle Hébergement Aerial autour de temps de réflexion partagés, notamment en ce qui concerne le règlement de fonctionnement ;
- Mise en œuvre de l'accompagnement spécifique au numérique (installation d'un Wi-Fi spécifique pour les hébergés, mise à disposition de deux postes informatiques, signature de conventions avec le groupe SOS et Emmaüs Connect, instauration d'une charte informatique pour les hébergés ;
- Accent porté sur la fonction Accueillir au sein de l'établissement (achat de petit matériel de cuisine, linge de maison, produits d'entretien, etc.), valorisée cette année dans l'ENC (Etude Nationale des Coûts) par l'action quotidienne des veilleurs ;
- Mise en œuvre d'outils de suivi de l'activité ;
- Signature d'une convention avec l'association *Culture du Cœur*.

III - POINTS FORTS DE L'ACTIVITE 2024

A / L'ÉQUIPE

Tous les membres de l'équipe éducative bénéficient d'un diplôme d'état. La durée de présence de l'ensemble des professionnels de MARJA varie de 8 mois à 20 ans.

Les membres de l'équipe sont restés mobilisés et disponibles 24h/24h et 365j/365j dans le cadre de l'astreinte mais également sur site afin d'assurer la sécurité des personnes hébergées et satisfaire aux conditions d'ouverture d'ERP O de 5^{ème} catégorie, classement dans lequel s'inscrit le CHRS MARJA.

Afin d'assurer cette présence, le recours à l'intérim a été nécessaire à hauteur de 2 181 heures, 45% des nuits devant être assurées par les veilleurs (990 heures) afin de faire face à leurs absences pour congés, et à hauteur de 55% du temps de travail en journée devant être assuré par les travailleurs sociaux (1 191 heures). Les 2 ETP de travailleurs sociaux n'ont pu être occupés dans leur intégralité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Le recours à l'intérim pour le remplacement des travailleurs sociaux est lié à 63% à des arrêts maladie. 25% concernent la vacance de poste liée aux difficultés de recrutement à la suite du départ d'un des deux travailleurs sociaux en poste. Les 12% restants sont liés à la prise de congés de ces professionnels.

28 intérimaires différents diplômés ou non diplômés du travail social se sont succédés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024, nécessitant à chaque nouvelle prise de poste un accompagnement de la part de la cheffe de service et l'élaboration d'un guide d'accueil des intérimaires auquel se référer.

Le poste de psychologue est également resté vacant pendant un mois.

Les espaces de parole bienveillants mis en place au sein de MARJA pour les membres de l'équipe tentent de soutenir l'élaboration d'une culture d'équipe capable d'apporter l'étayage nécessaire pour pouvoir accueillir la détresse des hébergés et développer des réponses adaptées.

Dans le cadre de l'absorption de l'association MARJA par l'ANRS, un accompagnement conséquent au changement a été mis en œuvre à destination des hébergés mais aussi des professionnels de MARJA afin de soutenir leur inscription dans une nouvelle organisation, un nouveau cadre de travail et dans l'appropriation de nouvelles pratiques et outils professionnels en adéquation avec les professionnels du Pôle Hébergement Aerial.

Afin de soutenir cette action mais également la mise en place d'une organisation efficiente permettant la mise en place de procédure et d'outils de suivi de l'activité, le recrutement d'un chargé de mission a été effectué pour une durée de six mois.

B / ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Néanmoins, les professionnels restent mobilisés et ont accompagné 37 ménages en 2024.

Après la fermeture des 17 places du pavillon en 2022 à la suite des travaux d'humanisation et la réouverture progressive de celles-ci courant 2023, **le taux d'occupation sur l'ensemble des places au 31/12/2024 est de 99,37%**.

Ce taux est plus élevé que les années précédentes malgré l'impossibilité d'anticiper certaines

sorties et les 5 refus d'orientation par des usagers en lien avec la mise en place d'une nouvelle procédure d'admission permettant de réduire le temps de traitement des candidatures.

La durée de séjour moyenne des personnes présentes au 31/12/2024 est de 16 mois en corrélation avec la réouverture récente des 17 places du pavillon.

- 70% du public accueilli sont représentés par des personnes originaires d'Afghanistan et bénéficiaires du statut de réfugié, en corrélation la fermeture d'HUDA sur le territoire au moment de la réouverture des 17 places du pavillon en 2023.
- 78% des personnes hébergées ne parlaient pas le Français à l'arrivée dans l'établissement.
- 78% n'avait pas de qualification.
- Augmentation de 11% des moins de 25 ans par rapport à 2023.

Les personnes accompagnées à MARJA pour lesquelles une problématique de santé a été identifiée (addictive, psychique et/ou physique) avec une reconnaissance de la MDPH ou en cours de reconnaissance) représentent 30% du public accueilli en 2024.

4 hébergés ont posé des actes de violence au sein de l'établissement cette année. 2 d'entre eux suivis par les services du SPIP et présentant des personnalités psychopathiques/sociopathiques ont refusé de quitter leur lieu d'hébergement suite au non renouvellement de leur contrat de séjour, ce qui nous a obligé à engager une procédure d'expulsion. Se maintenant dans leur hébergement, ils continuent de constituer une menace pour les autres hébergés et professionnels intervenant le plus souvent seuls dans l'établissement.

De part ces constats, l'inscription de ce public dans un emploi non précaire ne peut être immédiate, un accompagnement renforcé à l'apprentissage du Français s'impose comme une priorité. L'accompagnement vers le soin s'impose également comme essentiel à leur insertion. Néanmoins, ce public jeune, peu autonome en raison, entre autres, de la barrière de la langue et de l'absence de connaissance des institutions françaises, peine à effectuer les démarches - notamment celles vers le soin, sans y être accompagnés physiquement. Ce type d'accompagnement étant rendu quasiment impossible en 2024 en raison du taux d'encadrement inadéquat aux besoins de ce public.

En 2024, 89% des personnes sorties de MARJA l'ont été vers une solution connue. L'accompagnement proposé a permis à 33% des ménages sortis avec une situation administrative complète, d'accéder à un logement de droit commun du parc social.

C / ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

Dans le cadre de l'absorption de l'association MARJA par l'ANRS, un accompagnement conséquent au changement a été mis en œuvre à destination des hébergés mais aussi des professionnels de MARJA. Cet accompagnement visant à soutenir l'inscription de ces professionnels dans une nouvelle organisation, s'est appuyé sur les objectifs suivants du CPOM de l'Airial signé en 2022 dans l'optique de la signature d'un avenant :

- Favoriser l'accès rapide à un logement ordinaire ou adapté ;
- Favoriser l'inclusion sociale et permettre l'inclusion à la société ;
- Favoriser et renforcer l'autonomie dans l'accès aux droits ;
- Favoriser l'insertion par l'emploi ou l'activité ;
- Favoriser et renforcer l'accès aux soins par l'inscription dans un parcours santé.

Cet accompagnement s'est confronté à une équipe hétérogène avec des recrutements récents (moins d'un an) peu efficaces qui ont amené des départs et arrêts maladie difficiles de pallier en raison des difficultés de recrutement d'un secteur en tension. La mise en conformité avec le droit du travail, entraînant des modifications de planning et la prise de reliquats de congés non soldés ont également nécessité le recours à l'intérim afin d'assurer une présence minimum auprès des hébergés en conformité avec la réglementation relative aux structures classées ERP O 5^{ème} catégorie.

IV - PERSPECTIVES 2025

L'ANRS a pris connaissance du CHRS MARJA ainsi que de son fonctionnement au 1^{er} janvier 2024. Depuis cette date, une mise en conformité de la structure dans sa globalité a été engagée et se poursuivra tant sur le plan budgétaire que réglementaire, à la fois concernant l'hygiène, la sécurité, les ressources humaines ou encore le droit des usagers.

La perspective de la signature d'un avenant au CPOM du Pôle Hébergement Aerial au 31/12/2024 et la mise en œuvre de l'évaluation devant s'opérer en 2025 s'imposent également aux professionnels de la structure, engageant ainsi dans un changement important au niveau des pratiques et outils une équipe de professionnels difficile à stabiliser compte-tenu des difficultés de recrutement, nécessitant un accompagnement dans la durée et en lien avec les autres professionnels du Pôle Hébergement Jeunes Adultes de l'ANRS.

Cette année 2024 constitue une année de transition de mise en conformité mais également d'évaluation des besoins du public et de redéfinition des moyens dans une logique d'optimisation des coûts. C'est dans cette optique que des outils d'évaluation ont été élaborés et mis en œuvre cette année.

Dans ce cadre, la directrice, les chefs de service, en lien avec un chargé de projet recruté missionné spécifiquement, se sont appliqués à une refonte du pôle, basée sur la mutualisation d'outils communs, à redéfinir certains outils internes relatifs au suivi de l'activité, ils ont poursuivi leur investissement dans l'application et la remise à niveau des outils de la Loi 2002-2, avec notamment la proposition d'un règlement de fonctionnement réactualisé et adapté aux deux établissements.

Ce travail collaboratif et transversal entre les professionnels du Pôle Hébergement Aerial et l'équipe du CHRS MARJA doit se poursuivre autour d'uniformisation des pratiques professionnelles, notamment dans le cadre de la formalisation de l'accompagnement aux soins ainsi que l'élaboration d'ateliers socio-éducatifs communs.

La pandémie puis, par la suite, les travaux d'humanisation au pavillon MARJA, ont considérablement impacté le travail de partenariat. Un travail autour de la communication, de la réactivation et du développement d'un réseau de partenaires est également essentiel afin que les professionnels puissent s'appuyer sur des actions spécifiques en soutien de leur accompagnement.

Insertion

PERMANENCE ACCUEIL JEUNES (PAJ)



Dispositif : Point Accueil Écoute Jeunes
du PÔLE INSERTION JEUNES

24, rue Ramponeau
75020 PARIS

I - FAITS MARQUANTS 2024

A / L'ACTIVITÉ

La Permanence Accueil Jeunes (PAJ) de l'ANRS assure, du lundi au vendredi, un accueil de jour anonyme et inconditionnel pour des jeunes de 12 à 25 ans en situation d'errance et de rupture sur le territoire parisien. Elle est inscrite dans le dispositif des Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ).

La PAJ est conçue pour que ces jeunes en situation de grande vulnérabilité puissent trouver un espace d'ancrage et un lieu où se reposer et se reconstruire le temps de retrouver un hébergement stable et des ressources.

Des prestations matérielles gratuites sont proposées pour répondre aux besoins primaires des jeunes accueillis : petits déjeuners, boissons chaudes, douches, lave-linges, consignes, téléphone. L'accès à ces prestations de première nécessité sont autant d'occasions pour les professionnels d'engager un travail éducatif autour des règles du vivre ensemble, de la temporalité, de l'estime de soi.

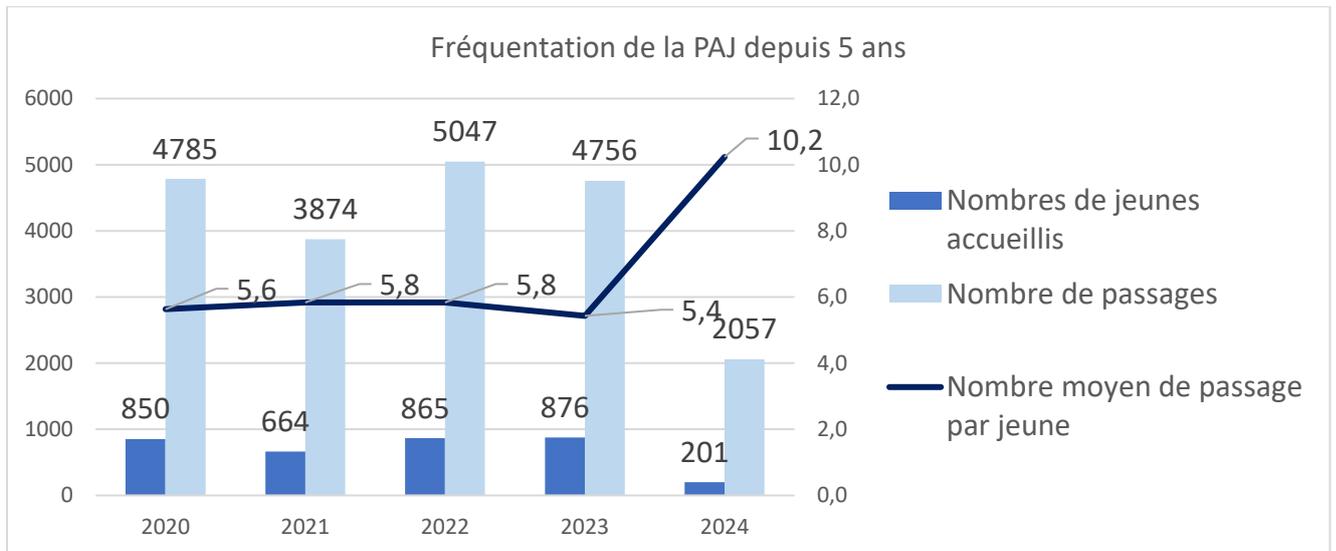
En outre, des entretiens éducatifs sont proposés aux jeunes afin de faire le point sur leur situation, de les mobiliser et de trouver avec eux les ressources disponibles sur le territoire parisien pour les accompagner dans des démarches à visée d'inscription sociale, de santé, d'insertion.

L'équipe est constituée de trois professionnels sur place : un responsable technique et deux éducatrices. Une agente assure l'entretien des locaux en fin de journée. À cela s'ajoutent le secrétariat et l'équipe de direction (directeur et cheffe de service) qui répartissent leur temps d'intervention sur les différents services du Pôle Insertion Jeunes.

En 2024, l'activité de la PAJ a été marquée par une nette réduction du volume de l'activité, qui s'était intensifiée depuis cinq ans, en lien avec l'arrivée massive de jeunes se présentant comme Mineurs Non Accompagnés. Depuis l'automne 2023, ces jeunes se tournent vers d'autres structures d'accueil. En parallèle, on observe le retour d'un public qui avait quitté la PAJ et qui y retrouve un espace d'ancrage.

D'un point de vue institutionnel, nous avons reçu en 2024 le nouveau référentiel PAEJ, élaboré par la CNAF en lien avec l'association nationale des PAEJ (ANPAEJ). Il a été travaillé avec l'équipe pour ajuster nos fonctionnements et élaborer notre nouveau « projet PAEJ » qui devrait nous permettre d'obtenir la labellisation PAEJ jusqu'en 2027 et le financement correspondant via la nouvelle « Prestation Service PAEJ » créée par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales).

En 2024, seulement 201 jeunes (contre 876 jeunes en 2023) ont fréquenté la PAJ.

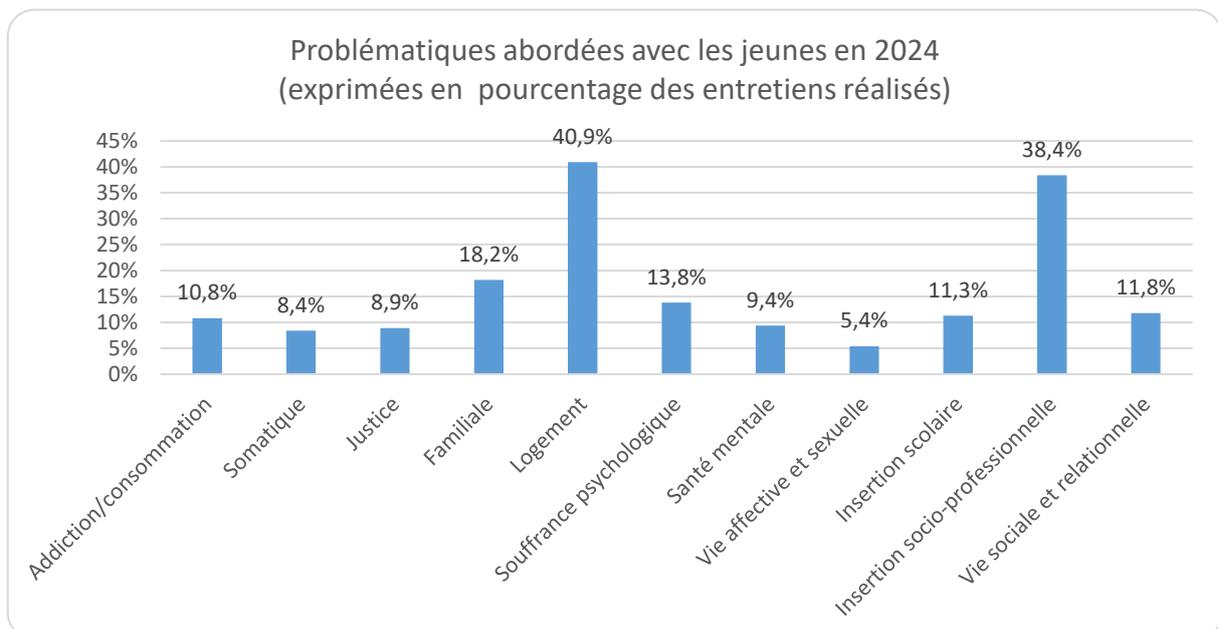


B / LES JEUNES ACCUEILLIS À LA PAJ

La PAJ accueille essentiellement des jeunes en situation de grande précarité et sans solution d'hébergement. La moyenne d'âge au premier passage dans l'année a nettement augmenté, grim pant ainsi à plus de 21 ans.

Sur les 55 jeunes qui ont accepté de transmettre une information à ce sujet, le graphique ci-dessous indique la répartition des situations d'insertion. 60% des jeunes sont sans activité ou travaillent de manière non-déclarée. Ils sont en recherche plus ou moins active d'emploi. Une part importante des jeunes qui ont fréquenté la PAJ en 2024 ont toutefois une activité : 15% sont en emploi, 11% suivent une formation ou un dispositif d'insertion, 7% sont lycéens ou étudiants, et 7% sont déscolarisés.

Les jeunes accueillis ont également des problématiques multiples. Si les difficultés premières sont celle de l'hébergement et celle du manque de ressources, de nombreuses autres problématiques font irruption, au cours des échanges.



C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF MENÉ

Conformément aux exigences du référentiel des PAEJ, la Permanence Accueil Jeunes a d'abord le rôle d'accueillir les jeunes tels qu'ils sont et avec leur demande propre.

L'objectif du travail éducatif mené est de proposer aux jeunes accueillis une écoute et un soutien pour surmonter les difficultés qu'ils rencontrent. Les deux éducatrices de l'équipe peuvent ainsi recevoir les jeunes en entretien.

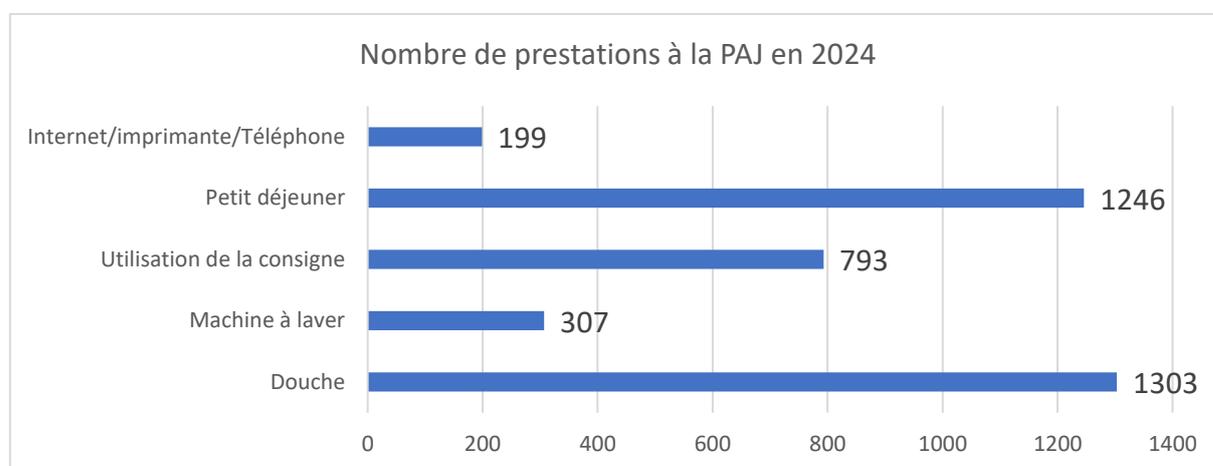
Les demandes des jeunes concernent principalement trois thématiques :

- La réalisation de **démarches administratives**. Elles consistent principalement dans l'ouverture d'une domiciliation administrative, le renouvellement d'une pièce d'identité, ou encore une demande de couverture sociale (Complémentaire Santé Solidaire CSS ex-CMU-C, Aide Médicale de l'État AME).
- L'aide à la recherche d'un **hébergement** pour se mettre à l'abri.
- La recherche **d'un accompagnement social et professionnel**.

En 2024, on comptabilise 142 entretiens (contre 84 en 2023) pour un total de 68 jeunes. Près de 40% des jeunes ont été reçus plus d'une fois en entretien au cours de l'année.

D / LES PRESTATIONS DE PREMIÈRE NÉCESSITÉ

Les douches et petits déjeuners restent des prestations très demandées.



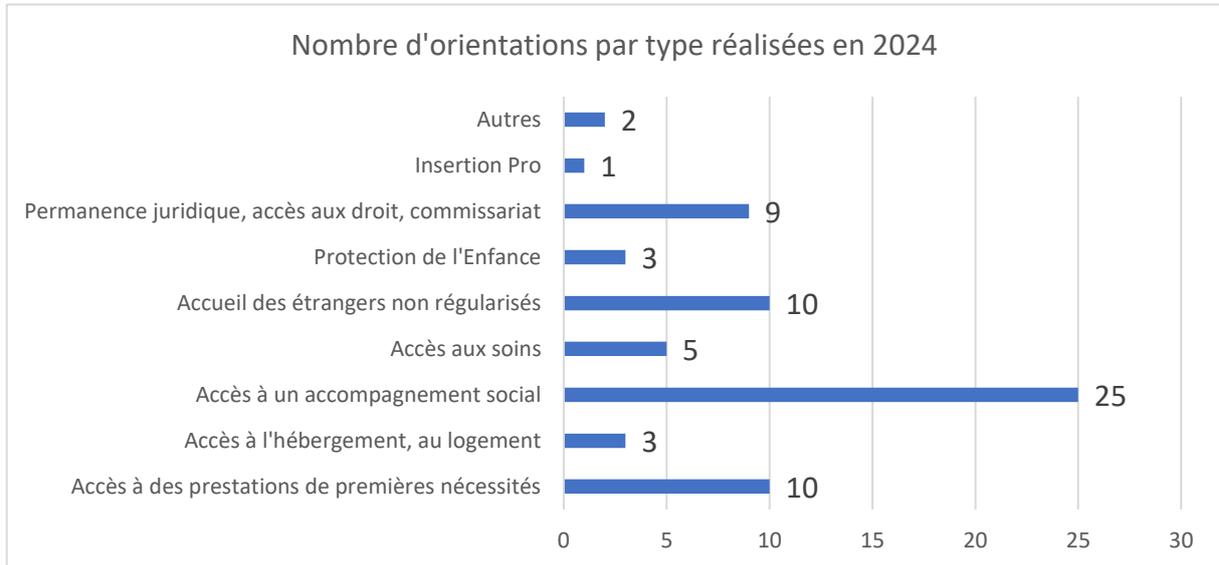
E / ACTIONS COLLECTIVES

L'équipe a organisé en 2024 plusieurs actions collectives : 3 repas ont été partagés et une sortie au Musée de l'Immigration a été organisée. Ces 4 actions ont rassemblé une vingtaine de participations. Elles ont permis le renforcement du lien de confiance avec l'équipe de la PAJ et le développement de débats et d'échanges riches.

Ce type d'actions s'inscrit dans les ajustements au référentiel PAEJ et sera développé en 2025.

F / ORIENTATIONS ET PARTENARIAT

Le projet de la PAJ est également d'orienter les jeunes vers des structures adaptées aux problématiques rencontrées. En 2024, 68 orientations ont été comptabilisées, et sont réparties comme suit :



II - PERSPECTIVES 2025

L'année 2024 a été marquée par un tournant important du point de vue institutionnel et financier : la CAF ayant repris le financement des PAEJ, un nouveau cahier des charges a été élaboré et a été communiqué dans le courant de l'année. L'année 2024 a été définie comme année de transition avant la mise en place de la Prestation de Service PAEJ de la CAF.

Ainsi les axes de travail pour 2025 sont les suivants :

D'un point de vue opérationnel :

- Développer l'organisation d'actions collectives avec les jeunes, en dehors de la PAJ.
- Créer des ateliers thématiques à la PAJ, pour dynamiser l'accueil.
- Poursuivre le développement de l'« aller vers » à travers des rencontres partenariales ou des interventions sur des sites extérieurs.
- Remettre en place des permanences de professionnels de santé au sein de la PAJ.
- Renforcer les actions menées en transversalité au sein du Pôle Insertion Jeunes.

D'un point de vue institutionnel :

- Réécrire le projet de service.

D'un point de vue financier :

- Rechercher des financements complémentaires.

Insertion

SERVICE INSERTION JEUNES (SIJ)



du PÔLE INSERTION JEUNES

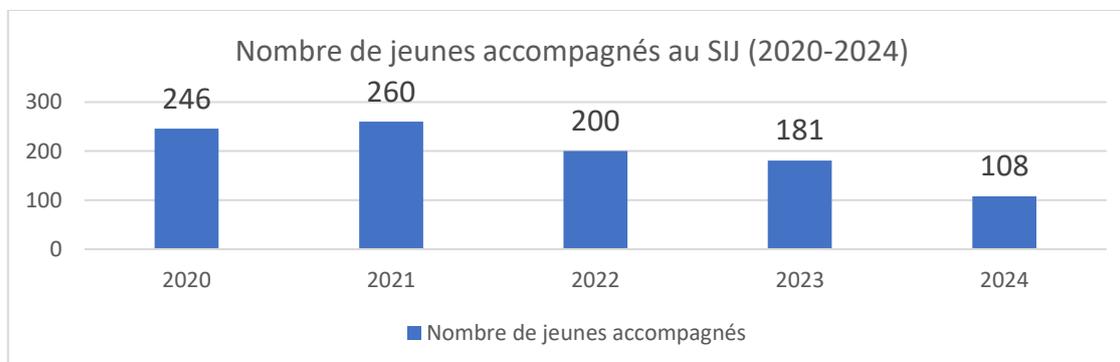
11, cité du Couvent
75011 PARIS

I - FAITS MARQUANTS EN 2024

Le Service Insertion Jeunes (SIJ) de l'ANRS est un service d'accompagnement socio-éducatif pour des jeunes de 18 à 25 ans en situation de vulnérabilité ou en risque d'exclusion sociale : rupture familiale, fin de prise en charge institutionnelle...

A / L'ACTIVITÉ

Faute d'arriver à recruter des travailleurs sociaux, le Service Insertion Jeunes n'a pu accompagner que 108 jeunes en 2024.



B / LES JEUNES ACCOMPAGNÉS AU SIJ

L'âge moyen (21,9 ans) est en légère baisse par rapport à l'année précédente (22,5 ans).

Il y a toujours plus d'hommes que de femmes.

35% des jeunes suivis ont la nationalité française, contre 20% l'an dernier. Ce chiffre est en légère augmentation, sans pour autant rattraper les niveaux antérieurs à la crise sanitaire (plus de 50%).

La majorité des jeunes étrangers (41%) proviennent d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Guinée, Mali).

En 2024, 35% des jeunes ont un niveau de qualification inférieur au niveau 3 (niveau CAP/BEP). Cette absence de qualification constitue un frein à l'insertion professionnelle. Par ailleurs, un

nombre certain a grandi à l'étranger et maîtrise parfois mal la langue française. Un travail autour de l'apprentissage de la langue est alors nécessaire : en 2024, 9 jeunes ont suivi une formation de mise à niveau en langue française (FLE) durant leur parcours.

Parmi les 108 jeunes accompagnés au SIJ en 2024, 37% étaient sans activité au moment de leur entrée dans le dispositif, et 61% étaient en activité. Parmi ces derniers, une majorité bénéficiait de ressources liées à leur activité (48% du total des jeunes). Il est ainsi observé une progressive mutation des profils ; les jeunes sans activité déclarée à leur entrée au SIJ sont, en effet, en nombre plus important les années précédentes.

C / LE TRAVAIL ÉDUCATIF

On compte en 2024 un total de 1 147 entretiens de suivis et 96 autres types d'entretien (admission, bilan, recadrage).

À ce travail, s'ajoutent des accompagnements physiques, pour soutenir les jeunes dans des démarches précises (faire un bilan de santé, se rendre à un centre de consultation en addictologie, être accompagné pour un entretien de préadmission dans une structure d'hébergement spécialisée etc.).

Sur les 58 personnes qui ont quitté le dispositif en 2024, on compte une moyenne de 10,8 mois d'accompagnement. On constate un allongement des durées de suivi et un gonflement de la part des accompagnements supérieurs à un an.

D / PRESTATIONS MISES EN PLACE AU SIJ

Le SIJ a la possibilité de débloquer des prestations d'aide financière pour les jeunes qui sont sans ressource (ou plus précisément, les jeunes qui ont des ressources inférieures au montant du Contrat Engagement Jeunes, soit 497,50€ en 2024). Ces aides concernent principalement une aide alimentaire et une aide au transport. Ces aides ne sont pas automatiques et ont vocation à être limitées dans le temps.

En 2024, 13 246€ ont été distribués au titre de l'aide alimentaire, et 3 473€ au titre de l'aide au transport.

E / L'HÉBERGEMENT : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE

Nous notons une nette diminution du nombre de jeunes en hébergement de fortune entre l'entrée et la sortie (de 40,3% à 4,4%). C'est le même phénomène pour l'hébergement chez un tiers (de 22,34% à 23,4%). Les hébergements en institution (48 personnes soit 35% à la sortie) correspondent aux CHU, centres de stabilisation, aux CHRS et aux FJT/Résidences Sociales.

F / INSERTION PROFESSIONNELLE : SITUATION À L'ENTRÉE ET À LA SORTIE

La plupart des jeunes est sans activité à leur arrivée au SIJ, ce qui signifie qu'ils n'ont aucun revenu.

Permettre à ces jeunes de sortir de la survie en leur proposant des prestations de première nécessité (via les aides de droit commun ou les aides facultatives du SIJ) est un préalable à leur insertion.

II - PERSPECTIVES 2025

Afin de poursuivre les missions éducatives, les perspectives pour 2024 sont les suivantes :

- D'un point de vue opérationnel :
 - Consolider l'équipe éducative ;
 - Continuer à faire évoluer les outils éducatifs dans un souci de qualité ;
 - Réajuster le logiciel informatique afin d'avoir des données d'analyse de l'activité correspondant à nos attentes.

- D'un point de vue institutionnel :
 - Réviser le projet de service ;
 - Préparer la nouvelle évaluation ;
 - Consolider les partenariats.

Nous continuerons à répondre aux missions de service public, nécessaires aux besoins des jeunes en grande précarité, en risque prostitutionnel voire en situation prostitutionnelle et ayant des conduites à risque.

Insertion

RÉSIDENCE SOCIALE TILLIER

du PÔLE INSERTION JEUNES



Appartements partagés en Intermédiation Locative

Appartements CHEVALERET
Tour Mykérinos
14, square Dunois
75013 PARIS

Appartements MOUCHEZ
66, rue de l'Amiral MOUCHEZ
75014 PARIS

I - FAITS MARQUANTS 2024

A / L'ACTIVITÉ

En 2024, la Résidence Tillier a logé et accompagné 51 jeunes actifs : 39 au sein de la résidence sociale (contre 36 en 2023) et 12 dans les colocations (contre 17 en 2023). La légère baisse de fréquentation s'explique par le fait que les jeunes restent plus longtemps en résidence ou en appartement.

L'accompagnement social mis en place à la Résidence Sociale Claude Tillier et dans les colocations permet d'avoir un suivi de proximité avec les résidents. Les référentes ASLL assurant une permanence sur place favorisent les échanges avec les résidents sur l'ensemble des difficultés d'insertion qu'ils rencontrent en matière d'emploi, d'insertion et d'appropriation de leur logement. En 2024, 49 jeunes ont bénéficié d'une mesure ASLL.

➤ Occupation de la résidence et des colocations en 2024 (en mois)



La résidence a facturé 352 mois sur 360 soit un taux d'occupation de 97,74 et 82 mois sur 192 pour les colocations, soit un taux d'occupation de 42,7%. Ce dernier taux s'explique par le choix de vider progressivement un appartement pour engager sa rénovation puis celle des autres.

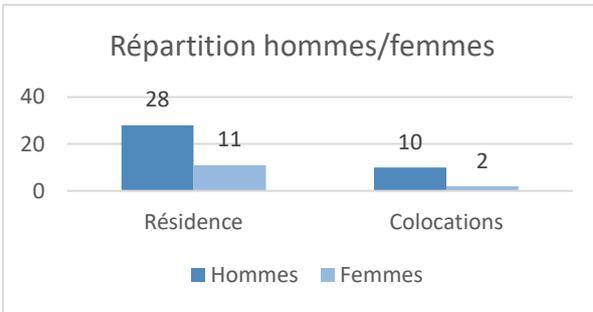
En 2024, avec 13 nouveaux résidents, le **taux de rotation est de 28,3%** pour l'ensemble des logements.

B / LES RÉSIDENTS

➤ Âge des résidents et des colocataires

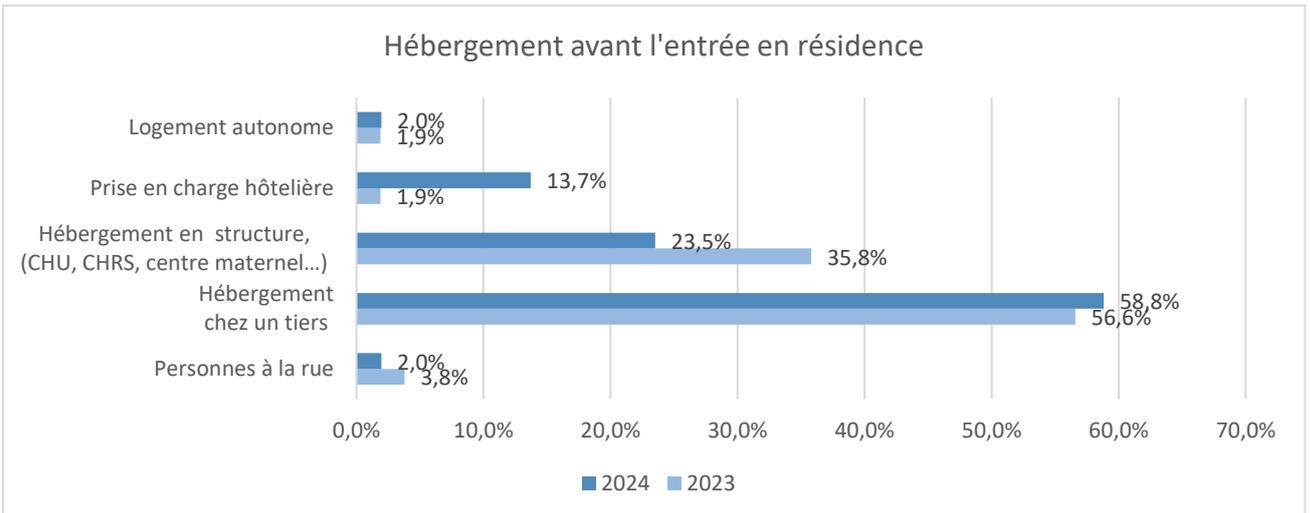
Les jeunes ont entre 17 et 30 ans. La moyenne d'âge est de 25 ans et presque tous travaillent ou sont en contrat de professionnalisation.

➤ Genre des résidents et des colocataires



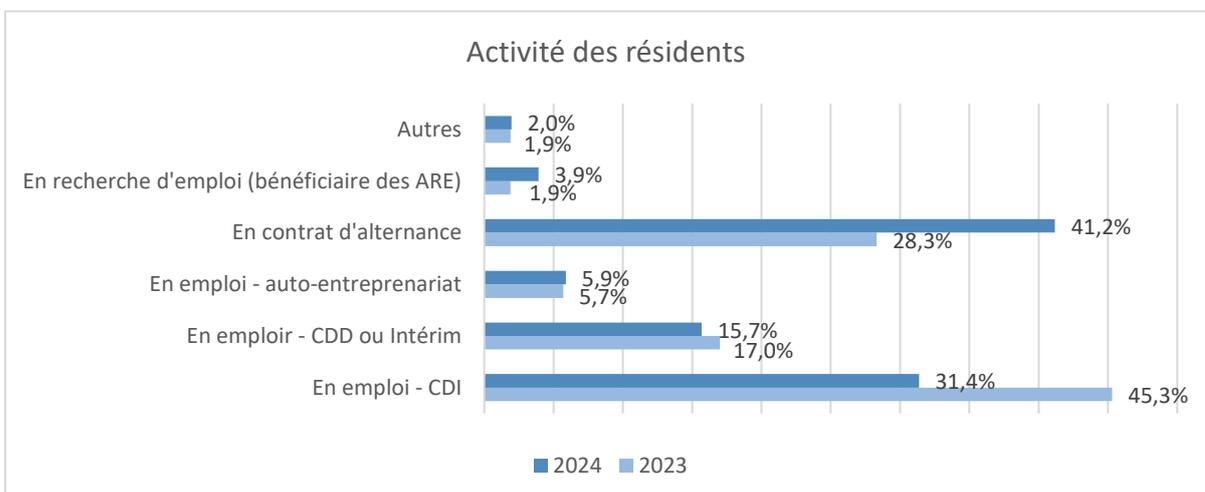
Autant que possible, nous essayons de maintenir une forme de parité dans l'occupation des logements. Toutefois, davantage d'hommes nous sont orientés et les femmes ont souvent des réticences à intégrer les appartements en colocation avec plusieurs hommes. On compte ainsi 25,5% de femmes en 2024 parmi les personnes logées (contre 28,3% en 2023 et 23,6% en 2022) et seulement 2 femmes dans les colocations.

➤ Hébergement des jeunes avant leur entrée à la résidence



Avant d'entrer en résidence sociale, les jeunes sont pour la majorité hébergés chez des tiers. C'est le cas pour 58,8% des résidents en 2024 (contre 56,6% en 2023).

➤ Activité des résidents



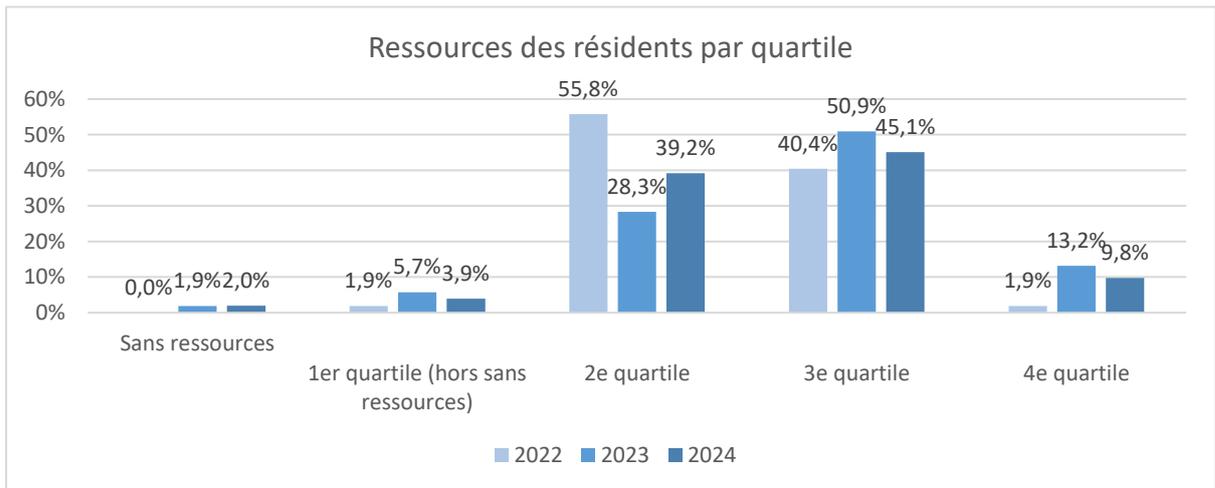
En 2024 comme en 2023, **la très grande majorité des résidents sont en emploi** (94,1% en 2024 contre 96,1% en 2023).

On note une nette progression de la part des jeunes en contrat d’alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d’apprentissage).

Le partenariat actif avec les Missions Locales et des Centres de Formations des Apprentis (CFA) explique la progression de ce public.

La plupart du temps, ce type de contrat aboutit, pour ces jeunes actifs, à des propositions de contrat en CDI.

➤ Revenus des résidents par quartile

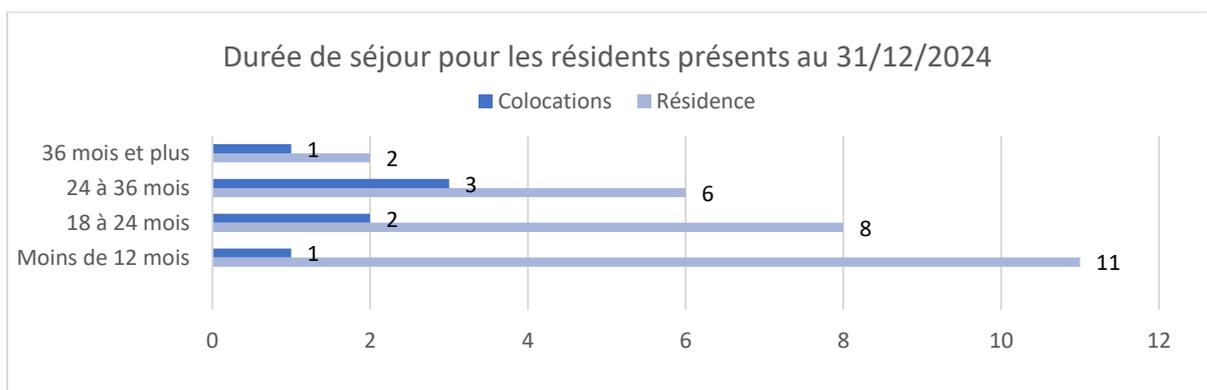


Depuis deux années, on note une stabilisation des ressources des résidents autour du 2^{ème} et du 3^{ème} quartile. Le projet social de la Résidence Tillier et l’articulation avec les mesures d’ASLL est de permettre aux personnes de se stabiliser afin de pouvoir intégrer un logement pérenne.

On note ainsi que 25% des colocataires ont des revenus correspondant au 4^{ème} quartile (contre 11,8% en 2023). Cela s’explique par le fait que les profils qui intègrent la colocation sont souvent plus stables, plus matures, avec une expérience locative précédente. Les personnes du 3^{ème} et 4^{ème} quartiles sont, paradoxalement, parfois plus difficile à reloger : elles n’ont pas accès au dispositif ARPP et ont parfois davantage d’exigences, du fait du montant de leurs ressources.

C / LE TRAVAIL RÉALISÉ

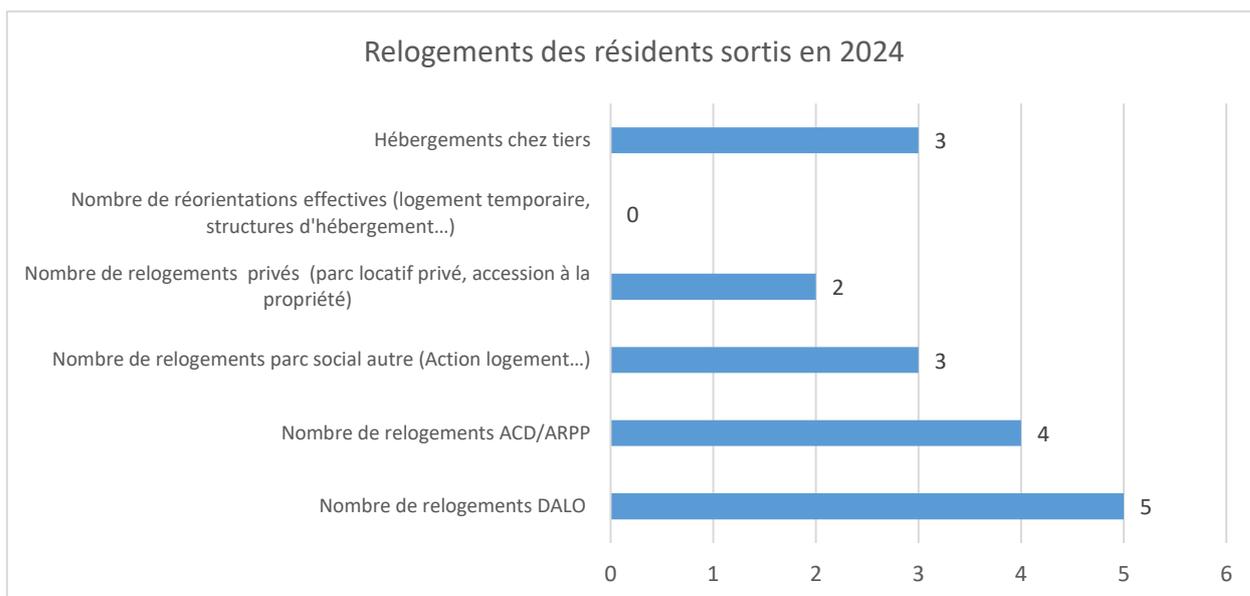
1 . Durée de séjour



En 2024, la **durée de séjour moyenne pour les résidents présents au 31/12/2024 est de 19,1 mois** avec une nette disparité entre la résidence (15,8 mois en 2024 contre 15 mois en 2023) et les colocations (24,2 mois de moyenne en 2024, contre 21 mois en 2023).

Si les contrats de séjour ne dépassent pas les 24 mois en principe, les durées de séjour vont régulièrement au-delà, impliquant la signature d'avenant aux contrats de séjour : au 31 décembre 2024, 12 jeunes dépassaient les 24 mois de durée de séjour.

2 . Relogement



Sur les 17 sorties de résidence au cours de l'année 2024, on dénombre 14 relogements durables.

D / VIE INSTITUTIONNELLE

Plusieurs actions collectives ont été mises en place, articulées avec le SELoJ de l'ANRS notamment.

En dehors des actions collectives de convivialité (pot d'accueil, pique-nique estival), les jeunes de la résidence ont pu participer à certaines actions collectives menées par les équipes SELoJ et SIJ du Pôle Insertion Jeunes :

- **Trois ateliers « Impôts et Vous »** ont été organisés dans les locaux du Pôle Insertion Jeunes conjointement avec l'équipe du Service Insertion Jeunes (SIJ) de l'ANRS. Il a pour but d'initier les jeunes à la déclaration en ligne de leurs impôts.
- **La découverte de Paris et de ses illuminations** : avec un itinéraire prédéfini, pour voir différents quartiers de Paris illuminés à l'occasion des fêtes de fin d'année, les objectifs de cette action étaient de prendre connaissance de l'histoire et de l'architecture de Paris, de se repérer dans la ville et de créer du lien avec et entre les résidents.
- **Les ateliers cuisine** en coanimation avec le dispositif SIJ de l'ANRS ont été maintenus. Cet atelier vise à favoriser le bien-être et l'estime de soi, transmettre des savoirs en gestion budgétaire, autour de l'équilibre alimentaire et de l'hygiène. 5 ateliers ont eu lieu au total.

II - PERSPECTIVES 2025

Début 2025, une nouvelle chargée de gestion locative aura pris ses fonctions, le second appartement du 14^{ème} sera rénové et l'ensemble des logements pourront ainsi être occupés.

Pour l'année 2025, les axes de travail suivants sont privilégiés :

- D'un point de vue opérationnel :
 - Réhausser le taux d'occupation de la résidence.
 - Développer le partenariat, notamment pour mieux faire connaître la Résidence Tillier.
 - Renforcer l'accompagnement vers le relogement des résidents.
 - Poursuivre le travail de prévention des impayés.
 - Développement la mise en place d'actions collectives à la résidence sociale.
 - Remettre en place le Comité des Résidents.

- D'un point de vue institutionnel :
 - Renforcer le travail en transversalité au sein du Pôle Insertion Jeunes.

Insertion

SERVICE ÉDUCATIF LOGEMENT JEUNES (SELoJ)



du PÔLE INSERTION JEUNES

11, cité du Couvent
75011 PARIS

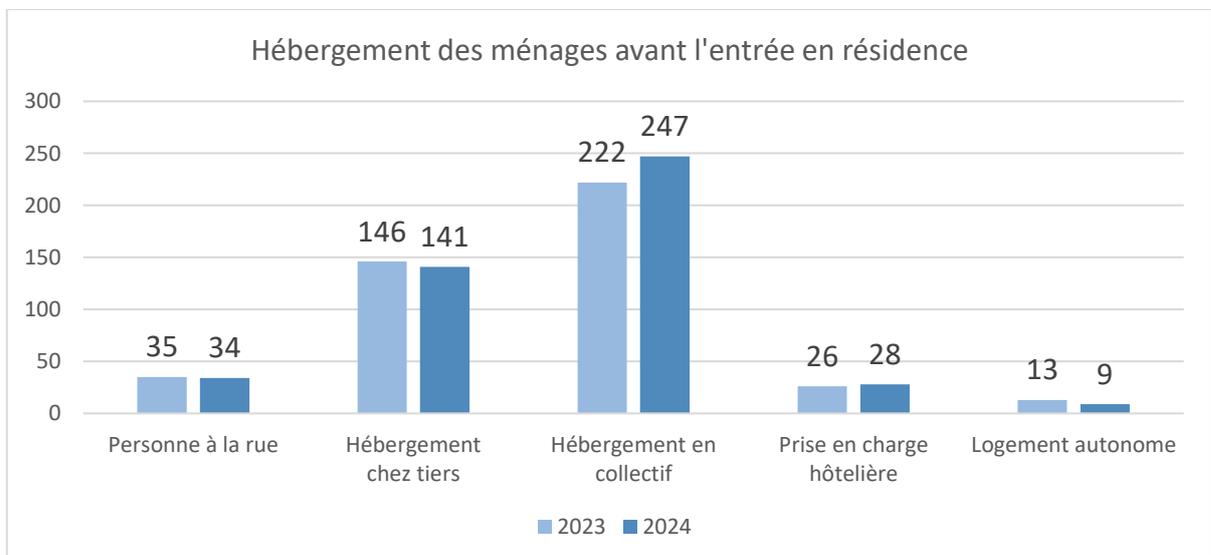
I - FAITS MARQUANTS 2024

En 2024, l'objectif du SELoJ était un suivi de 389 mesures d'ASLL : **337,6 mesures ont été réalisées**, soit un taux de réalisation de 87% (88% en 2023), avec un écart important entre les deux gestionnaires principaux puisqu'alors que dans les résidences Hénéo nous atteignons 92% de réalisation (95% en 2023), a contrario chez Adoma, seulement 77% (75% en 2023) des mesures conventionnées ont pu être réalisées.

Ces mesures sont réparties comme suit :

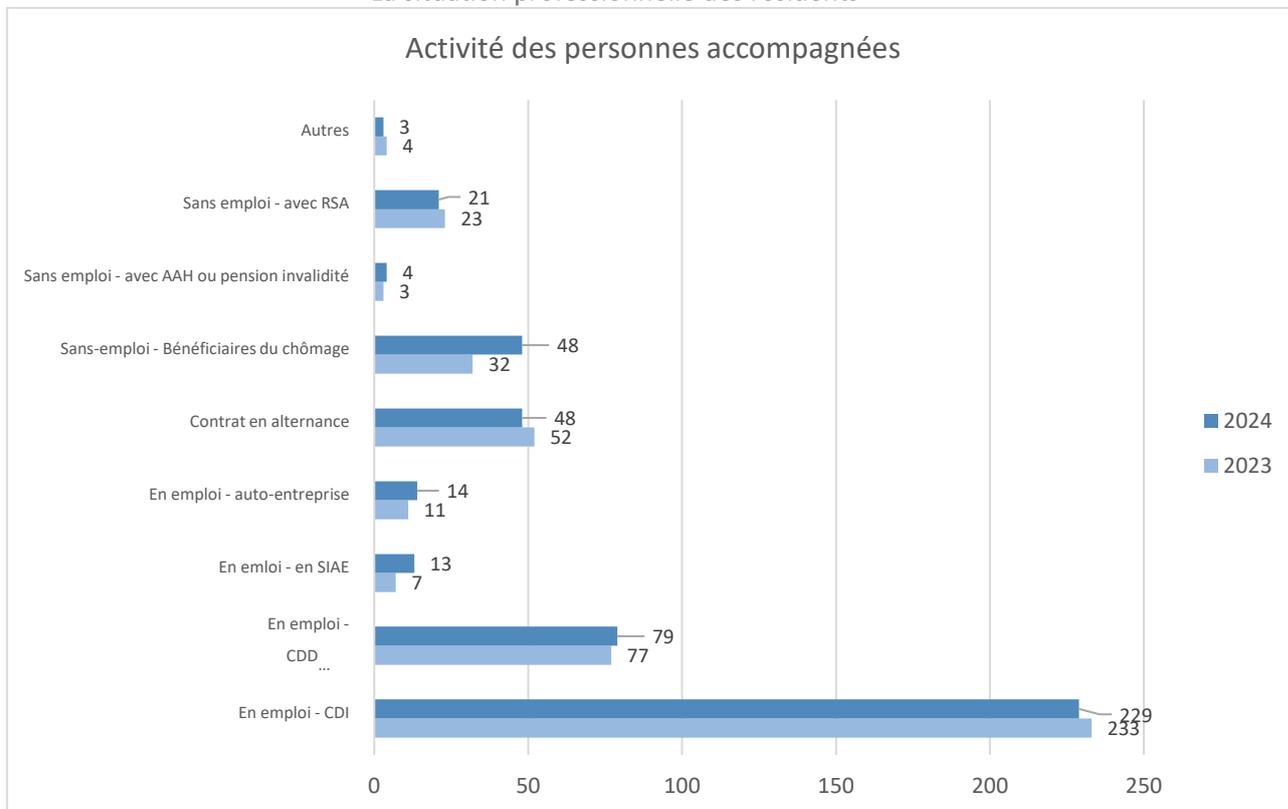
- Ménages logés par le gestionnaire ANRS (Résidence Tillier et colocations Chevaleret et Mouchez) = 40 mesures conventionnées et 35,1 réalisées ;
- Ménages logés par le gestionnaire Adoma (résidences sociales Jaurès, Bizot, Régilia, Charonne et Fort de Vaux 2) = 175 mesures conventionnées et 137,4 réalisées ;
- Ménages logés par le gestionnaire Hénéo (résidences sociales Louise Bourgeois, Montparnasse, Gaston Tessier et la Chapelle Internationale) = 174 mesures conventionnées et 165,1 réalisées.

A / LES MÉNAGES



L'hébergement des ménages avant l'entrée en résidence n'a pas connu de changement sensible depuis 2023. On observe toutefois une affirmation de la place prépondérante de l'hébergement en structure, qui concerne 53,8% des ménages cette année contre 50,2% en 2022.

La situation professionnelle des résidents



Les ménages accompagnés sont en principe en activité à leur entrée en résidence, ils doivent en tous cas avoir suffisamment de ressources pour verser chaque mois une redevance au bailleur. Toutefois, il arrive que les ménages perdent leur emploi durant leur séjour.

Ainsi, parmi les ménages accompagnés en 2024, on comptait 383 personnes en activité professionnelle soit 83,4% des ménages³. À l'inverse, 62 personnes étaient sans emploi, bénéficiant d'ARE, de l'AAH ou du RSA. 3 personnes (catégorie « autres » n'avaient plus de ressources au 31/12/2024 car arrivées en fin de droit au chômage ou n'ayant pas eu de renouvellement de titre de séjour).

Ainsi, la part des personnes en activité a légèrement diminué puisqu'elle représentait 86% des ménages accompagnés en 2023 (380 ménages).

On observe que le nombre et la part de personnes en CDI ou en contrat d'alternance ont très légèrement diminué. À l'inverse, on note une progression de la part des personnes au chômage (10,5% en 2024 contre 7,2% en 2023), ou en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans une Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), (1,6% en 2023 contre 2,8% en 2024).

Les référents ASLL encouragent les ménages à s'assurer d'une activité professionnelle plus stable, les revenus issus de l'auto-entrepreneuriat dans certains domaines (livraison, transport VTC...) étant fluctuants et incertains.

³ La catégorie retenue est la situation connue par le SELoJ au 31 décembre 2024 ou au jour de la fin de mesure, le cas échéant.

B / LE RELOGEMENT

Type de sorties	Logement pérenne				Réorientations effectives	Autres		
	Accompagner et Reloger les publics prioritaires (ARPP, ex-ACD)	Logement DALO	Parc social autre que ARPP et DALO (action logement, cotation...)	Logement pérenne du parc privé, accession à la propriété	Logement temporaire, structures d'hébergement, structures médico-sociales	Hébergement chez tiers,	Départ volontaire (non communiqué)	Décès, expulsions...
Nombre de ménages 2023	23	11	24	12	5	10	0	1
2023	27%	13%	28%	14%	6%	12%	0%	1%
Nombre de ménages 2024	14	17	25	15	2	13	0	4
2024	16%	19%	28%	17%	2%	14%	0%	4%

En 2024, 90 ménages sont sortis de leur logement temporaire. L'année 2024 a été marquée par 4 expulsions (contre 1 en 2023), et par un pourcentage croissant de personnes sorties du logement pour aller chez un tiers, passant de 11,6% des sorties de résidence en 2023 à 14,5% en 2024. Ce sont des ménages partis en province ou à l'étranger, en dépassement de séjour ou encore se trouvant en difficulté financière.

On compte toutefois **71 relogements durables en 2024** (soit 48% des sorties), contre 70 en 2023. Parmi les relogements durables, nous constatons une diminution des sorties par le dispositif ARPP contrebalancée par une augmentation du relogement DALO. On constate par ailleurs une hausse des sorties vers le parc privé. En effet, nous encourageons fortement les ménages qui le peuvent financièrement, à rechercher un logement en dehors de Paris et dans le parc privé.

II - PERSPECTIVES 2025

Pour 2025, les perspectives de travail du SELoJ sont les suivantes :

- D'un point de vue opérationnel :
 - Développer les Visites À Domicile (VAD) ;
 - Poursuivre et développer les projets d'actions collectives par des ateliers thématiques qui pourront, dans certains cas, être menés avec d'autres services du Pôle Insertion Jeunes ;
 - Reprendre le travail d'accompagnement physique à l'extérieur : il semble important de ne pas hésiter à accompagner les ménages dans certaines démarches et certains rendez-vous. Cela peut être le premier déclic vers l'autonomie ;
 - Continuer l'accompagnement sur la gestion budgétaire et le traitement des impayés ;
 - Poursuivre le travail autour des suivis de plus de 3 ans.

- D'un point de vue partenarial :
 - Maintenir une relation de travail étroite avec les gestionnaires, notamment pour assurer une meilleure cohérence entre le nombre de mesures conventionnées et le nombre de mesures réalisées ;
 - Maintenir et développer le partenariat dans toute sa diversité ;
 - Poursuivre le travail avec la Mission Locale et les structures d'insertion professionnelles (SIAE notamment).

- D'un point de vue institutionnel :
 - Mettre en œuvre la permutation avec le CASP pour désinvestir la résidence Charonne et intégrer la résidence Jeunes Actifs « Le Phare » ;
 - Stabiliser l'équipe pluridisciplinaire ;
 - Réviser le projet de service.